

EXERCICE  
2025



# ZOOM SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



# Sommaire

<b>Présentation globale</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. La section de fonctionnement</b>	<b>9</b>
A / Les dépenses	9
1 / Charges de gestion	11
2 / Dépenses de personnel	12
3 / Autres charges de gestion courante	12
4 / Charges financières	14
5 / Reversements de fiscalité	14
6 / Frais divers	15
7 / Financement de la section d'investissement	15
B / Les recettes	19
1 / Produits des services et du domaine	20
2 / Impôts et taxes	21
3 / Dotations et participations	21
4 / Autres produits de gestion courante	22
5 / Produits financiers	22
6 / Produits spécifiques	22
7 / Atténuations de charges	22
8 / Reprise sur amortissements et provisions	22
<b>2. La section d'investissement</b>	<b>24</b>
<b>3. La dette</b>	<b>31</b>
A / La dette au budget principal	31
B / La dette des budgets annexes	38
C / La dette garantie	40
<b>4. Le budget lu autrement</b>	<b>42</b>
<b>5. Budget annexe des mobilités actives</b>	<b>55</b>
<b>6. Budget annexe de l'eau</b>	<b>59</b>
<b>7. Budget annexe de l'assainissement</b>	<b>63</b>
<b>8. Budget des zones d'aménagement immobilier</b>	<b>66</b>
<b>9. Le budget en un clin d'œil</b>	<b>67</b>

# PRÉSENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre globalement de la manière suivante, il est présenté à l'issue de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 7 février 2025.

	BP 2024	BP 2025
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>1 292 900 000</b>	<b>1 354 000 000</b>
FONCTIONNEMENT	845 800 000	864 000 000
INVESTISSEMENT	447 100 000	490 000 000
<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>74 800 000</b>	<b>82 900 000</b>
EXPLOITATION	47 600 000	53 100 000
INVESTISSEMENT	27 200 000	29 800 000
<b>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>133 700 000</b>	<b>119 700 000</b>
EXPLOITATION	56 200 000	53 900 000
INVESTISSEMENT	77 500 000	65 800 000
<b>BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>20 321 780</b>	<b>48 326 022</b>
FONCTIONNEMENT	11 732 380	25 748 511
INVESTISSEMENT	8 589 400	22 575 511
<b>BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS ACTIVES</b>	<b>222 400 000</b>	<b>232 000 000</b>
FONCTIONNEMENT	199 800 000	208 500 000
INVESTISSEMENT	22 600 000	23 500 000
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 744 121 780</b>	<b>1 836 926 022</b>
FONCTIONNEMENT	1 161 132 380	1 205 248 511
INVESTISSEMENT	582 989 400	631 677 511

# Un budget maîtrisé malgré la ponction de l'Etat

La préparation du budget 2025 de l'Eurométropole de Strasbourg s'est déroulée dans un contexte exceptionnel et incertain, marqué par un projet de loi de finances voté très tardivement et par une volonté affichée du gouvernement de faire participer les collectivités locales à « l'effort de redressement des finances publiques ».

Cette sollicitation prend la forme de ponctions budgétaires significatives qui viennent impacter lourdement les finances locales, dans un contexte national où les collectivités locales sont de plus en plus mises à contribution pour répondre aux exigences de redressement des comptes publics. Ainsi, l'Eurométropole de Strasbourg fait face à un impact financier de près de 16 M€, résultant notamment de :

- 2,7 M€ liés à l'augmentation des cotisations retraite employeur de la CNRACL ;
- 3 M€ de pertes liées au manque de dynamisme de la TVA ;
- 10 M€ issus de la ponction DILICO – dispositif de lissage conjoncturel inscrit dans le projet de loi de finances.

Malgré ces contraintes, la collectivité choisit de ne pas répercuter cet effort sur ses habitantes et habitants : elle maintient un autofinancement brut de 81 M€, un niveau jamais atteint dans un budget primitif.

Ce résultat est le fruit d'une gestion prudentielle qui a permis de consolider plus de 50 M€ de provisions sur le mandat et permettant dans un premier temps de faire face au surcoût énergétique et aujourd'hui d'absorber une partie du besoin de financement lié au projet de loi de finances 2025.

Au budget primitif, sont préservées 30 M€ de provisions, réparties ainsi :

- 6 M€ afin de faire face à d'éventuels détournements de déchets en 2026-2027 ;
- 24 M€ afin de lisser l'augmentation de la contribution au budget annexe des mobilités actives, en lien avec l'augmentation constante du nombre de km parcourus, qui impacte directement la contribution versée à la CTS.

Au regard des engagements politiques portés par l'exécutif, l'Eurométropole choisit de maintenir un haut niveau de service public tout en investissant pour l'avenir. Ces provisions permettent aujourd'hui d'amortir une partie des impacts financiers liés aux décisions de l'État et de continuer à investir durablement dans des projets structurants pour le territoire.

Ainsi, le budget 2025 prévoit en section de fonctionnement une augmentation modérée des dépenses de personnel de +1,5%, avec une part nette pour l'Eurométropole, s'élevant à 133,3 M€ sur un budget global de 382,1 M€.

L'augmentation des cotisations à la CNRACL (+6,2 M€ dont 2,7 M€ pour l'Eurométropole) génère des charges imprévues, nécessitant des ajustements budgétaires limités à moins de 1% des dépenses de personnel, soit -3,5 M€ répartis entre 2,1 M€ pour la Ville et 1,4 M€ pour l'Eurométropole.



Malgré ces ajustements, l'introduction du CNAS et l'évolution du RIFFSEP 3 garantiront aux agentes et aux agents une amélioration de leur pouvoir d'achat en 2025.

La section d'investissement pour 2025 s'élève à 317,2 M€, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire de février 2025. Ce montant inclut :

- 44 M€ pour les travaux du stade de la Meinau et l'aménagement de ses abords ;
- 25,2 M€ pour soutenir le développement de l'habitat ;
- 18,9 M€ pour la livraison du tramway vers l'ouest de l'agglomération ;
- 34,5 M€ destinés aux travaux de voirie, pistes cyclables et zones piétonnes dans les 33 communes de l'Eurométropole.

En outre, les travaux spécifiques de voirie prévus en début de mandat entrent désormais en phase de réalisation, notamment :

- 5,2 M€ pour l'aménagement de la zone commerciale sud ;
- 17 M€ pour améliorer l'accessibilité de l'arc ouest.

Par ailleurs, avec plus de 200 M€, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement constituent des masses budgétaires importantes. Les enjeux pour l'Eurométropole de Strasbourg autour de la question de l'eau sont ceux de sa qualité (de l'agroécologie aux stations d'épuration), du risque inondation, de la restauration écologique des cours d'eau (notamment sur les trois réserves naturelles nationales), de désimperméabilisation, de rafraîchissement urbain, à quoi s'adjoignent des questions sanitaires et d'éducation à l'environnement.

L'ensemble de ces projets illustre l'engagement constant de l'Eurométropole en faveur d'un développement équilibré et équitable sur l'ensemble du territoire, en veillant à ce que chaque commune bénéficie équitablement des investissements nécessaires à sa transformation durable. Avec un niveau d'investissement soutenu au-delà de 300 M€, l'Eurométropole confirme sa volonté de bâtir un avenir résilient et solidaire pour toutes et tous ses habitants.

L'équité territoriale est favorisée par une gestion financière prudente, permettant de faire face aux ponctions importantes de l'État en 2025 tout en maintenant un haut niveau de service public et en poursuivant les investissements structurants nécessaires au développement durable du territoire.



# Les documents budgétaires transmis aux conseillers comportent :

## Pour le document réglementaire

### 1 / LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

### 2 / LES ÉLÉMENTS DU VOTE

#### **Pour la section d'investissement :**

- la vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- la liste des autorisations de programme. **Seuls sont soumis au vote** de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2024.

#### **Pour la section de fonctionnement :**

- vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,

#### **Les annexes :**

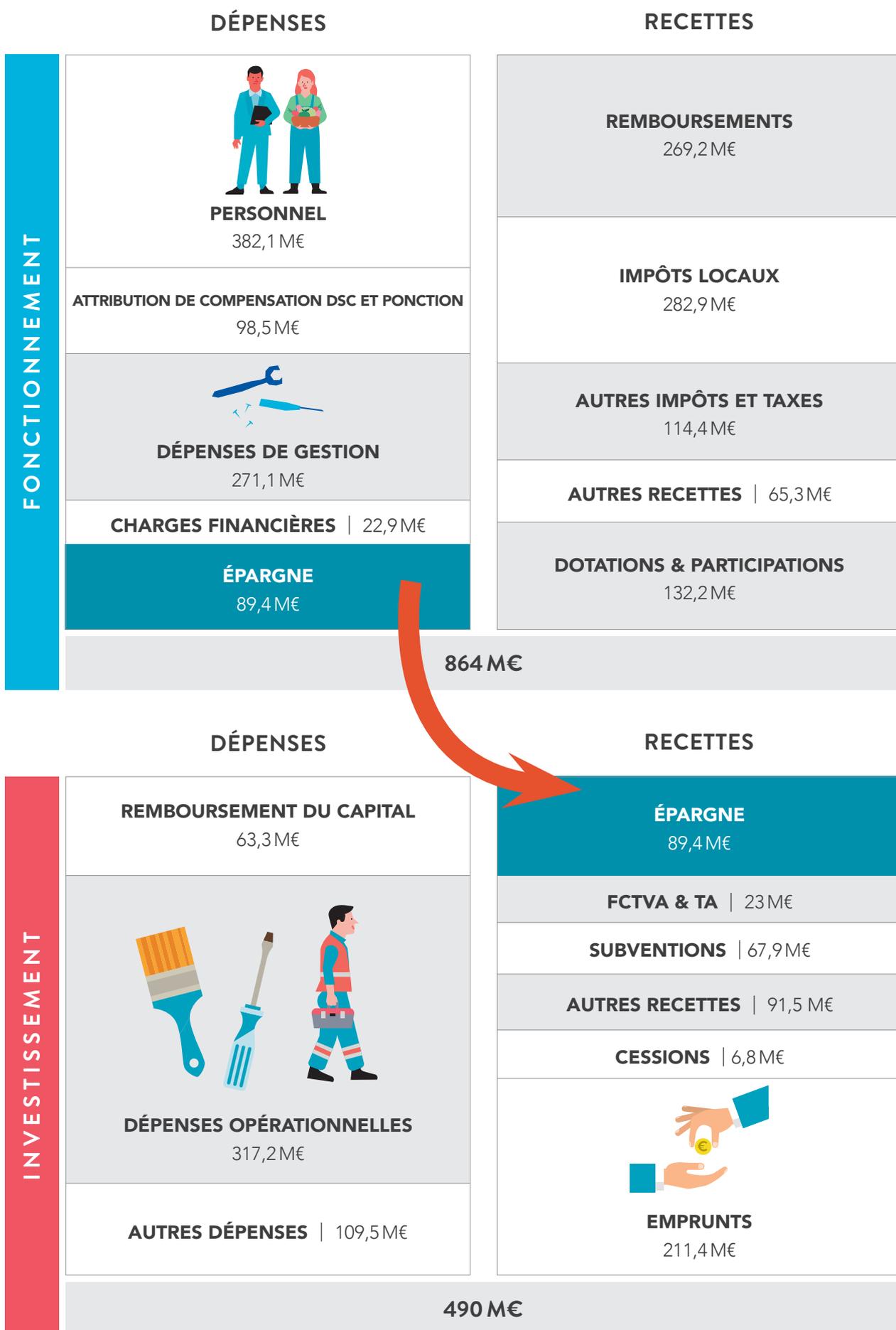
- présentation croisée par fonction,
- annexes patrimoniales (état de la dette, méthode des amortissements, provisions, opérations pour le compte de tiers, état des emprunts garantis, état du personnel).

### 3/ LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES ZONES D'AMÉNAGEMENT, DES MOBILITÉS ACTIVES, DÉTAILLÉS OU SIMPLIFIÉS, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

#### **Pour le cahier d'investissement**

- la liste des autorisations de programme,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels,
- les mêmes détails sont présentés pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement (M49), et ceux des zones d'aménagement (M57), mobilités actives (M57).

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, détaillées dans la présente notice:



# 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A. LES DÉPENSES

Le projet de budget 2025 intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 774,6M€ à comparer aux 761,1 M€ du BP 2024, soit +1,8 % (ou +13,5M€).

### BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - exercice 2025

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>129 077 131</b>	<b>125 201 963</b>	<b>129 762 589</b>	<b>3,64 %</b>
Achats et variation de stocks	36 357 755	27 823 323	23 735 132	-14,69 %
> Énergie	27 918 884	19 100 500	15 007 900	-21,43 %
> Eau	1 219 500	1 179 908	1 246 858	5,67 %
> Fournitures	7 197 471	7 521 015	7 454 774	-0,88 %
> Autres	21 900	21 900	25 600	16,89 %
Autres charges et charges externes	88 450 806	93 057 940	102 160 542	9,78 %
Services extérieurs	68 449 896	71 572 533	79 499 802	11,08 %
> Contrat de prestations de service	40 544 935	42 918 865	46 544 714	8,45 %
dont fonctionnement unité de valorisation énergétique	14 187 045	13 202 523	13 115 670	-0,66 %
> Entretien et réparations	18 395 783	19 090 159	20 312 129	6,40 %
> Autres	9 509 178	9 563 509	12 642 959	32,20 %
Autres services extérieurs	20 000 910	21 485 407	22 660 740	5,47 %
> Frais de gardiennage	1 201 650	1 513 123	1 616 123	6,81 %
> Frais de nettoyage des locaux	3 091 501	2 902 050	2 991 210	3,07 %
> Autres	15 707 759	17 070 234	18 053 407	5,76 %
Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 268 570	4 320 700	3 830 520	-11,34 %
<b>2 Dépenses de personnel</b>	<b>368 476 800</b>	<b>372 677 400</b>	<b>382 100 000</b>	<b>2,53 %</b>
Dépenses de personnel	361 253 925	364 853 400	374 993 500	3,20 %
Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	7 222 875	7 824 000	7 106 500	-9,17 %
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>146 766 291</b>	<b>144 043 385</b>	<b>137 810 030</b>	<b>-4,33 %</b>
Subventions	34 111 599	36 147 332	36 895 942	2,07 %
> Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 540 489	9 085 012	9 899 014	8,96 %
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	25 571 109	27 062 320	26 996 928	-0,24 %
Autres charges de gestion courante	112 654 692	107 896 053	100 914 089	-6,47 %
> Versement au budget annexe des mobilités actives	62 800 000	57 400 000	49 900 000	-13,07 %
> Contribution au SIS67	29 918 600	30 867 330	31 182 505	1,02 %
> Versement au budget de l'assainissement	3 600 000	3 600 000	4 000 000	11,11 %
> Autres	16 336 092	16 028 723	15 831 584	-1,23 %

<b>4</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>348 000</b>	<b>370 000</b>	<b>370 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>5</b>	<b>Charges financières</b>	<b>16 150 000</b>	<b>24 005 000</b>	<b>22 906 000</b>	<b>-4,58 %</b>
	> Intérêts des emprunts et dettes	16 000 000	24 000 000	22 900 000	-4,58 %
	> Autres charges financières	150 000	5 000	6 000	20,00 %
<b>6</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0,00 %</b>
	> Titres annulés (sur les exercices antérieurs)	300 000	300 000	300 000	0,00 %
<b>7</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>89 881 778</b>	<b>90 502 252</b>	<b>101 351 381</b>	<b>11,99 %</b>
	> Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	73 777 570	0,00 %
	> Dotation de solidarité communautaire	14 859 208	14 774 682	14 692 811	-0,55 %
	> Fonds de péréquation des ress. intercom. et com.	660 000	200 000	711 000	255,50 %
	> Ponction DILICO - dispositif de lissage conjoncturel			10 000 000	
	> Autres reversements	585 000	1 750 000	2 170 000	24,00 %
<b>8</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0</b>	
<b>9</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>77 400 000</b>	<b>84 700 000</b>	<b>89 400 000</b>	<b>5,55 %</b>
	> Amortissements des immobilisations	67 000 000	73 000 000	73 000 000	0,00 %
	> Amortissements des charges exceptionnelles	800 000	800 000		
	> Virement de la section d'investissement	9 600 000	10 900 000	16 400 000	50,46 %
	<b>Autofinancement brut</b>	<b>70 000 000</b>	<b>79 000 000</b>	<b>81 000 000</b>	<b>2,53 %</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>828 400 000</b>	<b>845 800 000</b>	<b>864 000 000</b>	<b>2,15 %</b>

## Les charges de gestion

Les dépenses de gestion générale correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en augmentation de 3,6%, à 129,8 M€, soit +4,6 M€ de BP à BP.

### Achats et variations des stocks ▼ 14,7 %

Les achats et variations des stocks sont en baisse de 14,7%, à 23,7 M€ (-4,1 M€).

Sont à constater :

- **les dépenses d'énergie**, s'élèvent à 15 M€ en 2025 au lieu de 19,1 M€, soit une diminution de 4,1 M€ de BP à BP, qui s'explique grâce à la baisse des prix pour les contrats de -36 Kva pour l'électricité, aux moindres coûts pour le gaz, au déploiement des stratégies d'achat et de sobriété énergétique mises en œuvre depuis 2022 ;
- **les dépenses d'eau** à 1,2 M€, en légère augmentation ;
- **les dépenses en fournitures** à 7,5 M€ soit une légère diminution de BP à BP.

### Autres charges & services externes ↗ 9,8 %

Le poste « autres charges et services externes » est en hausse de 9,8%, passant de 93,1 M€ au BP 2024 à 102,2 M€ au BP 2025 (+9,1 M€), dont :

- **les services extérieurs**, à 79,5 M€, en croissance de 7,9 M€ (+11,1%), dont :
  - Les dépenses d'assurance concernant les travaux du stade de la Meinau, à 2,8 M€, étant identifiées comme du fonctionnement et non pas des dépenses d'investissement ;
  - la gestion des déchets, dont les dépenses passent de 27,5 M€ à 29,3 M€ (+1,8 M€), comprenant les hausses des tonnages des filières de déchets verts et des bio-déchets (+1,1 M€) ainsi que la collecte des déchets (+0,7 M€) ;
  - les dépenses informatiques, principalement la sous-traitance et la maintenance, qui passent de 14,1 M€ à 15,6 M€, suite à l'évolution des prestations et à l'actualisation des marchés (+1,5 M€) et qui sont remboursées à 55% par la ville de Strasbourg ;
  - les loyers et charges de copropriété, dont les montants passent de 1,3 M€ à 2,2 M€ (+0,9 M€), compte tenu de la révision des loyers et des prises à bail, dont la rue de la fédération (0,4 M€) et l'ancienne caisse d'épargne au Rivétoile (0,3 M€) afin d'y loger les services de la collectivité ;
  - la gestion de la propreté, qui passe de 5,9 M€ à 6,6 M€ (+0,7 M€), lié principalement à l'évolution du coût du balayage sur la voie publique ;
  - la gestion des parkings qui sont propriété de l'Eurométropole (+0,2 M€).
- **Les autres services extérieurs**, à 22,7 M€, soit +1,2 M€ de BP à BP, dont :
  - les frais de gardiennage à 1,6 M€, soit +0,1 M€ de BP à BP, lié à l'évolution des prestations,
  - les frais de nettoyage des locaux à 3 M€, soit +0,1 M€ de BP à BP, et correspondant à l'actualisation des coûts,
  - la partie autres dépenses, à 18,1 M€ soit +1 M€ de BP à BP, comprenant principalement +1,1 M€ pour l'organisation des assises européennes pour la transition écologique, +0,1 M€ pour les cotisations et -0,3 M€ pour les autres dépenses informatiques.

### Impôts et taxes ▼ 11,3 %

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en baisse à 3,8 M€, soit -0,5 M€ de BP à BP, compte tenu du travail de dégrèvement effectué, malgré la prise en compte de l'évolution forfaitaire des bases ménages de fiscalité payée (+1,7%).



**DÉPENSES  
ÉNERGÉTIQUES  
-4,1 M€**

## Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'établissent au BP 2025 à 382,1 M€ au lieu de 372,7 M€ au BP 2024, soit +9,4 M€ (+2,5%).

Ce chapitre comprend, outre la rémunération des agent-es travaillant pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les rémunérations de celles et ceux qui exercent des missions dévolues aux budgets annexes de l'Eurométropole, la ville de Strasbourg, le CCAS, l'OND, la Caisse des écoles, ainsi que le personnel mis à disposition de l'EPCC Haute école des arts du Rhin (HEAR), de l'Orchestre philharmonique ou de la SPL Deux-Rives. Au total, le montant des dépenses de personnel liées aux autres budgets est estimé à 248,8 M€, dont la Ville de Strasbourg représente la majorité avec 222 M€.

L'évolution calculée est basée sur l'atterrissage de 2024 de 373,4 M€, soit +8,7 M€ qui s'explique par les éléments suivants :

- +6,2 M€ d'impact pour l'augmentation de la cotisation employeur à la retraite des fonctionnaires (CNRACL) ainsi que l'augmentation des cotisations maladie,
- +3,2 M€ correspondant à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
- +1,6 M€ pour l'adhésion au CNAS
- +1,1 M€ pour l'augmentation du régime indemnitaire (RIFSEEP 3),
- -3,5 M€ de mesures d'économie dans les services.

Les dépenses de personnel de l'Eurométropole nettes des remboursements des autres collectivités et des budgets annexes s'élèvent au BP 2025 à 133,3 M€.

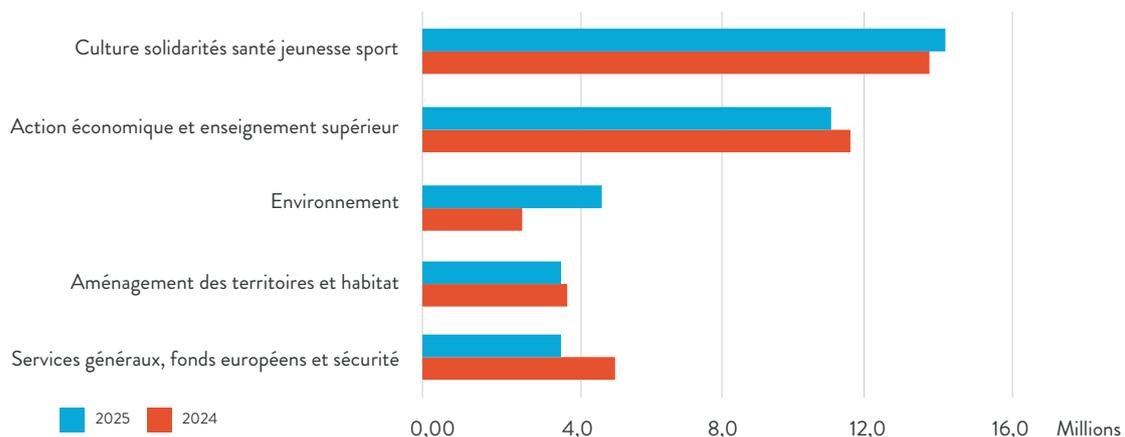
L'estimation des dépenses de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la ville, du CCAS, de l'OND, de la HEAR, de la SPL, de l'Orchestre et de la Caisse des écoles se base sur le taux arrêté lors de la Commission mixte paritaire du 27 janvier 2025, portant sur l'exercice 2024, à savoir 58,66% de la charge des dépenses globales de personnel.

Le décompte définitif interviendra en fin d'exercice 2025, sur la base des éléments de la paie, par service, selon des modes de calcul adaptés aux spécificités de chacun des services (compétence, estimation du temps de travail des agents, critères d'activités), et sera soumis fin janvier 2026 à l'examen de la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole, dans le cadre de l'application de la convention de gestion de 1972, pour le calcul des remboursements 2025.



## Les autres charges de gestion courante

### Évolution des subventions de 2024 à 2025



### Subventions: 36,1M€ ↗2,1%

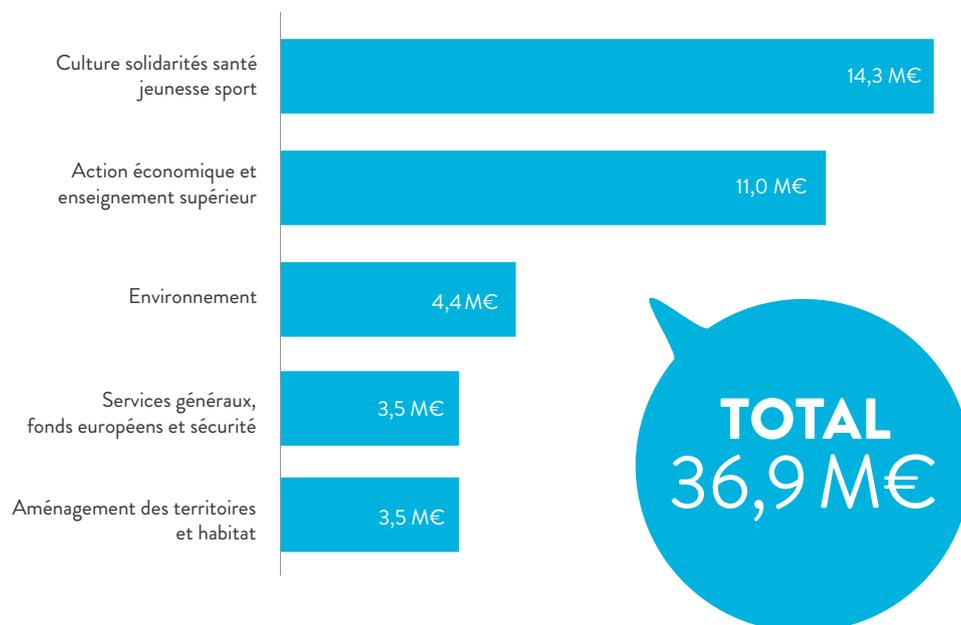
Les subventions augmentent de **0,7 M€** (+2,1%) à 36,9 M€ au BP 2025 au lieu de 36,2 M€ au BP 2024.

Cette évolution est principalement due :

- à l'environnement, à 4,4 M€, soit **+1,9 M€**, comprenant +1,1 M€ de prestation aux communes pour la propreté auparavant inscrit en dépenses de personnel, +0,5 M€ pour l'Agence du climat,
- à la culture, aux solidarités, la santé et la jeunesse et au sport, à 14,3 M€, soit **+0,7 M€** de BP à BP, correspondant
  - pour les solidarités, la santé et la jeunesse, à 7,4 M€, soit +0,8 M€ de BP à BP, à l'augmentation de 0,4 M€ du dispositif « logement d'abord », de 0,2 M€ pour le CCAS et de 0,2 M€ pour la santé publique ;
  - le sport, à 2 M€ en stabilité de BP à BP ;
  - pour la culture, à 5 M€ soit -0,1 M€ de BP à BP, correspondant à la fin de l'opération « Strasbourg capitale mondiale du livre » (-0,4 M€) compensé pour partie par une augmentation des fonds de concours aux communes pour les salles de spectacle et les médiathèques (+0,2 M€) ainsi que des subventions exceptionnelles dans ce domaine (+0,1 M€)
- à l'aménagement des territoires et à l'habitat, à 3,6 M€, à **-0,1 M€** de BP à BP, la principale subvention correspondant à l'ADEUS (2,8 M€), dont la part de subvention qui diminue est basculée en cotisation. Le versement de la collectivité reste par conséquent inchangé ;
- à l'action économique et à l'enseignement supérieur, à 11,1 M€ soit **-0,4 M€** de BP à BP incluant -0,4 M€ pour le projet territoire santé de demain, -0,3 M€ pour l'accessibilité aérienne, +0,1 M€ de subvention pour l'Office de tourisme et +0,2 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire ;
- aux services généraux, fonds européens et sécurité, à 3,5 M€, soit **-1,4 M€** de BP à BP, dont -1 M€ de subvention à l'amicale, en lien avec la nouvelle offre CNAS et -0,3 M€ sur les fonds européens dont le nombre de dossiers traités est en diminution en 2025.

Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil de l'Eurométropole durant l'année afin d'en désigner les bénéficiaires. L'ensemble des subventions versées par l'Eurométropole figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.

### Répartition prévisionnelle par thématique des subventions aux associations et organismes de droit privé



### **Autres charges de gestion courante (hors subventions) 100,9 M€ ▼6,5 %**

Les autres dépenses de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une diminution de 6,5%, passant de 107,9 M€ à 100,9 M€ (-7 M€). Cette évolution est liée pour :

- -7,5 M€ à la contribution versée au budget annexe des mobilités actives, qui passe de 57,4 M€ à 49,9 M€. Cette évolution est principalement due, sur le budget annexe des mobilités actives (voir le détail à la partie dédiée à ce budget annexe) à la recette exceptionnelle de 7,7 M€ concernant le trop-perçu de la CTS et la Région sur le volet intégration tarifaire depuis 2020 ;
- +0,3 M€ pour la contribution au SIS 67, à 31,2 M€, soit +1% ;
- +0,4 M€ pour le versement au budget annexe de l'assainissement pour le traitement des eaux pluviales, à 4 M€, pour se conformer au réalisé de l'exercice 2024, en forte évolution.

La partie « autres » passe de 16 M€ à 15,8 M€, soit -0,2 M€ comprenant notamment :

- +0,1 M€ en faveur de la prévention spécialisée, dont le montant est de 5,8 M€ au lieu de 5,7 M€ au BP 2024 ;
- -0,3 M€ pour les médailles du travail basculé en élément de paie (et donc en dépenses de personnel).

## **Les charges financières**

Les prévisions de charge de la dette s'établissent à 22,9 M€ en section de fonctionnement pour les charges financières (ICNE – intérêts courus non échus – inclus), en diminution de 4,6% de BP à BP (-1,1 M€) compte tenu de la baisse constatée et prévisionnelle des taux d'intérêts en fin 2024 et courant 2025 et ce, malgré la politique d'investissement soutenue de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **Les reversements de fiscalité**

Les atténuations de produits, autrement dit les reversements de fiscalité, sont en augmentation de 10,8 M€, à 101,4 M€ (+12%) correspondant à :

- 73,8 M€ d'attribution de compensation versée aux communes, en stabilité
- 14,7 M€ de dotation de solidarité communautaire, à -0,1 M€,
- 10 M€ de participation obligatoire au DILICO – dispositif de lissage conjoncturel- d'après les estimations suite au vote du projet de loi de finances 2025, dans le cadre de la participation des collectivités locales au « redressement des finances publiques de l'État » ;
- 0,7 M€ au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), en augmentation de 0,5 M€ par rapport au BP 2024, l'inscription 2025 correspondant montant notifié au printemps 2024,
- 2,2 M€ pour les autres reversements, en augmentation de 0,4 M€, afin de prendre en compte les éventuels remboursements de fiscalité aux particuliers ou aux entreprises qui auraient été taxés à tort.



## Les frais divers

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus font l'objet d'un chapitre spécifique, conformément à la réglementation. **0,4M€** est prévu en 2025.

Les charges spécifiques sont stable de BP à BP et sont dotées d'un montant de 0,3 M€.

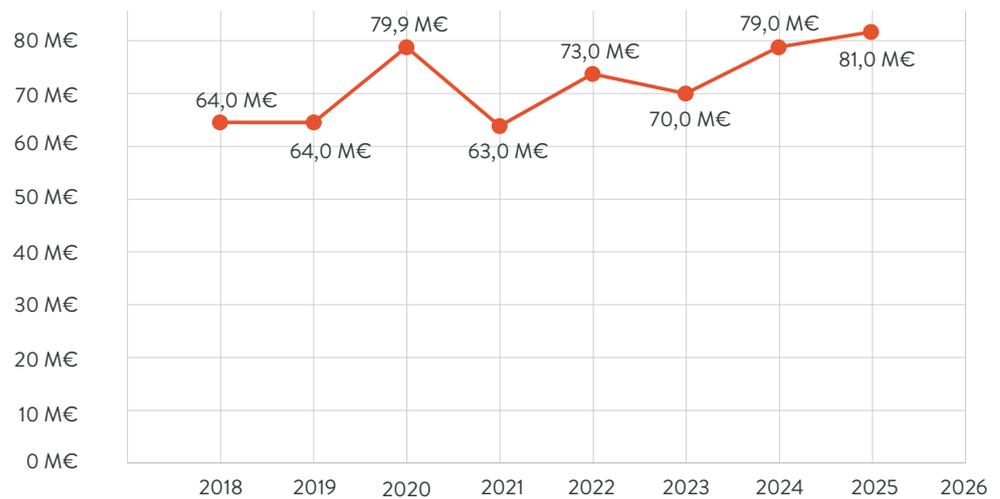
## Financement de la section d'investissement

La contribution au financement prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2025 s'élève à 89,4 M€, en augmentation de 4,7 M€, et se décompose en :

- amortissement technique obligatoire de l'actif renouvelable, pour 73 M€,
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 16,4 M€,

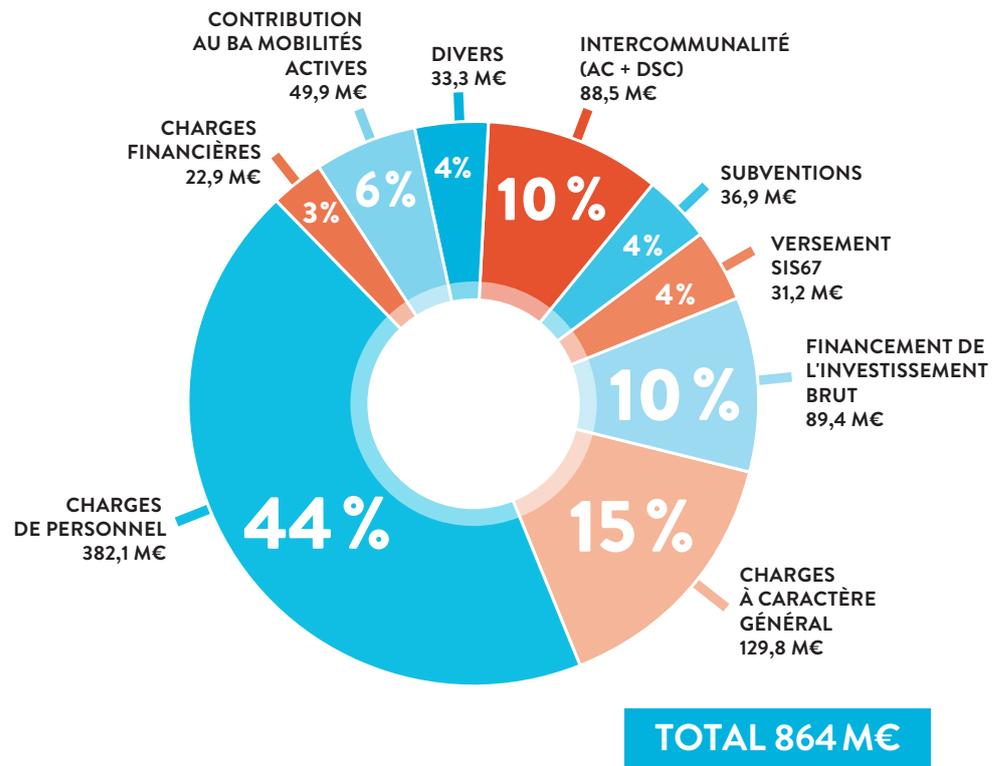
L'autofinancement brut, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (autrement dit les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) passe de 79 M€ à 81 M€, soit +2 M€ de BP à BP dans une logique prudentielle et pour faire face à l'augmentation de la dette.

### Évolution de l'autofinancement

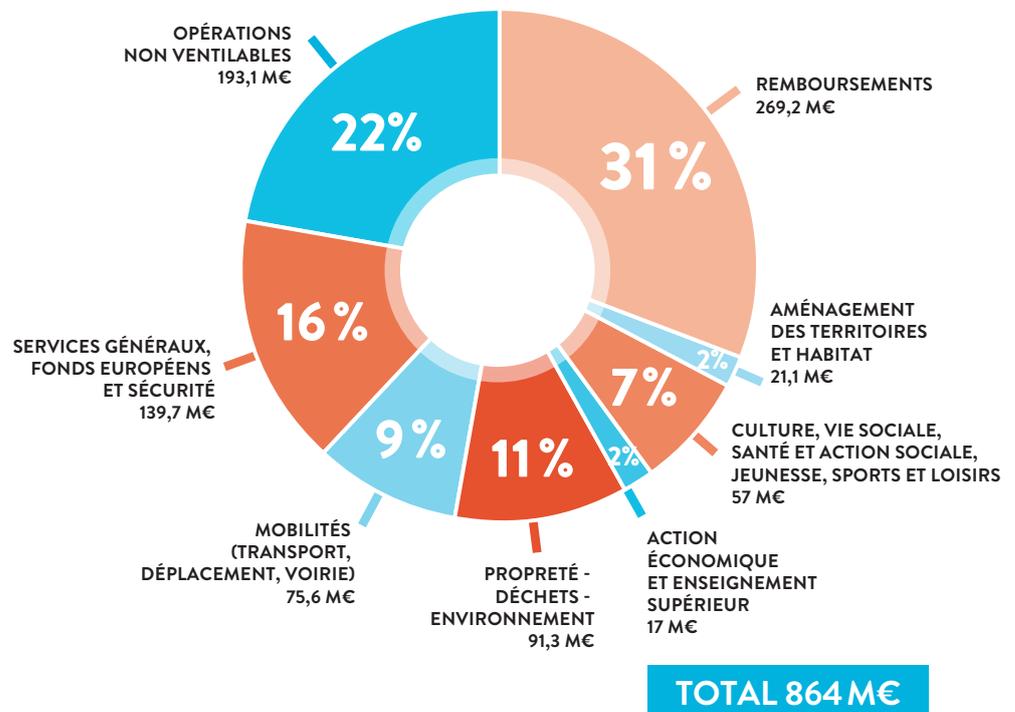


# Synthèse : répartition des postes de dépenses de la section de fonctionnement

## Répartition des dépenses de fonctionnement par poste



## Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction incluant la part des dépenses remboursées



Le détail des dépenses de fonctionnement par fonction/politique publique:

**La propreté, les déchets et l'environnement - 91,3 M€ (11 %)**

correspondent à:

- 41,8 M€ de dépenses de personnel,
- 49,5 M€ de dépenses directes, dont
  - 13,3 M€ pour le traitement des déchets de l'unité de valorisation énergétique,
  - 10,1 M€ pour les autres filières de traitement des déchets,
  - 8,4 M€ pour la propreté urbaine, dont 1 M€ pour les toilettes publiques,
  - 6,7 M€ pour la collecte et la valorisation des déchets,
  - 4,2 M€ pour le plan climat
  - 4 M€ pour les eaux pluviales,
  - 1,3 M€ pour la gestion et la prévention des risques environnementaux,
  - 1,1 M€ pour l'éducation à l'environnement et l'écologie du territoire,
  - 0,3 M€ pour l'exploitation du réseau d'assainissement.

**Les mobilités - 75,6 M€ (9 %)**

recouvrent une acception très large puisque regroupent la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements. Elles sont notamment constituées de :

- 16,9 M€ de dépenses de personnel,
- 58,7 M€ de dépenses directes, réparties entre
  - 49,9 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe des mobilités actives,
  - 6 M€ pour les voies publiques dont 1,4 M€ lié au transfert des routes nationales,
  - 1,2 M€ pour le SIRAC,
  - 1,1 M€ pour les stationnements en ouvrage,
  - 0,4 M€ pour la gestion de la zone à faibles émissions.

**La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs - 57 M€ (7 %)**

comportent:

- 23,6 M€ de dépenses de personnel,
- 33,4 M€ de dépenses directes, dont
  - 16,5 M€ pour les solidarités, la santé et la jeunesse, dont 7 M€ pour la jeunesse, 6,1 M€ pour la lutte contre l'exclusion et 2,7 M€ pour le pôle insertion et développement social,
  - 8,5 M€ pour la culture incluant 2,5 M€ de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire, 2,3 M€ pour l'action culturelle et la mission de développement des publics, 2,1 M€ pour les médiathèques métropolitaines et 1,6 M€ pour les autres domaines culturels (Opéra, Orchestre, Archives, Musées),
  - 7,4 M€ pour les sports, dont 4,1 M€ pour les piscines, plans d'eau et la patinoire, 2,8 M€ pour la vie sportive et 0,5 M€ pour le patrimoine sportif,
  - 0,9 M€ pour le service hygiène et santé environnementale,
  - 0,1 M€ pour les animations de fin d'année.

**L'aménagement du territoire et l'habitat - 21,1 M€ (2 %)**

comprennent:

- 12 M€ de dépenses de personnel,
- 9,1 M€ de dépenses directes, dont principalement :
  - 3,3 M€ pour l'urbanisme, dont 2,8 M€ de subvention à l'ADEUS,
  - 1,7 M€ pour la politique foncière et la gestion du patrimoine,
  - 1,5 M€ en faveur des espaces verts,
  - 1,3 M€ au profit de l'habitat,
  - 1 M€ pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

### **L'action économique et l'enseignement supérieur - 17 M€ (2 %)**

comprennent:

- 3,1 M€ de dépenses de personnel,
- 13,9 M€ pour des dépenses directes, correspondant notamment à :
  - 4,3 M€ pour le tourisme, le commerce, l'artisanat et l'entrepreneuriat,
  - 3,3 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
  - 3,3 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
  - 0,8 M€ de reversement de taxe de séjour à la Collectivité Européenne d'Alsace,
  - 0,6 M€ pour l'appel à projet PIA – Territoires de santé de demain,
  - 0,4 M€ pour le soutien à l'aéroport,
  - 0,3 M€ pour la communication économique,
  - 0,3 M€ pour l'agriculture péri-urbaine
  - 0,2 M€ pour le soutien au secteur de l'habitat et du bâtiment,
  - 0,2 M€ pour la mission digitale.

### **Les services généraux, les fonds européens et la sécurité - 139,7M€ (16 %)**

Cette fonction comprend les services généraux de l'administration, les fonds européens et la sécurité qui intègrent les charges de personnel des fonctions ressource (35,9 M€), la contribution au SIS 67 (31,3 M€), les dépenses informatiques (18,2 M€), l'énergie (15 M€), la gestion du patrimoine bâti (9,1 M€), l'entretien du parc de véhicules (5,6 M€), ainsi que toutes les autres dépenses imputables aux ressources (eau, communication, imprimerie, formation, vêtements de travail, subvention aux amicales du personnel et sportives, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc...).

### **Les opérations non ventilables - 193,1M€ (22 %)**

intègrent notamment le financement de la section d'investissement (89,4 M€) et les atténuations de produits (101,4 M€) constituées principalement de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire, de la contribution escomptée au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et de la nouvelle participation obligatoire au DILICO – dispositif de lissage conjoncturel.

### **Les remboursements - 269,2M€ (31 %)**

intègrent notamment les dépenses de personnel remboursées (248,8 M€ dont 222 M€ de la Ville de Strasbourg), et les frais d'administration générale remboursés (20,5 M€ dont 13 M€ de la part de la ville de Strasbourg).

## B. LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 855,6 M€ à comparer aux 840,1 M€ du BP 2024, soit +1,8% (+15,5 M€).

### BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2025

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
<b>1</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>280 156 885</b>	<b>284 971 994</b>	<b>289 514 117</b>	<b>1,59 %</b>
	Remboursements	259 155 000	264 735 000	269 235 000	1,70 %
	Mise à disposition de personnel facturée (collectivité employeur unique)	241 405 000	245 585 000	248 785 000	1,30 %
	> Aux budgets annexes eau, assainissement, BAMA	17 600 000	18 125 000	17 900 000	-1,24 %
	> A la Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Écoles, Amicale, associations, HEAR et OPS	223 805 000	227 460 000	230 885 000	1,51 %
	Recouvrement frais de gestion s/Ville	11 000 000	12 400 000	13 000 000	4,84 %
	Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass. Et BAMA	6 750 000	6 750 000	7 450 000	10,37 %
	Recettes du domaine et ventes diverses (Hors remboursements)	21 001 885	20 236 994	20 279 117	0,21 %
	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique	3 223 300	3 381 900	3 456 694	2,21 %
	Autres redevances et recettes diverses	442 885	354 567	236 549	-33,29 %
	Travaux	180 000	167 000	85 000	-49,10 %
	Redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	12 013 000	11 093 000	10 950 000	-1,29 %
	Redevances et droits des services à caractère culturel	302 500	321 500	290 750	-9,56 %
	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 649 000	3 789 000	4 083 000	7,76 %
	Autres prestations de services	145 000	155 000	155 000	0,00 %
	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	644 500	489 500	419 500	-14,30 %
	Autres produits	401 700	485 527	602 624	24,12 %
<b>2</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>370 796 134</b>	<b>396 506 292</b>	<b>397 317 994</b>	<b>0,20 %</b>
	Ressources fiscales	274 700 000	284 109 378	282 900 000	-0,43 %
	Fiscalité reversée	26 846 914	33 446 914	33 146 914	-0,90 %
	> FNGIR	24 354 204	24 354 204	24 354 204	0,00 %
	> Attribution de compensation	2 492 710	2 492 710	2 492 710	0,00 %
	> Autres reversements de fiscalité		6 600 000	6 300 000	-4,55 %
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	63 000 000	70 400 000	72 500 000	2,98 %
	Taxe de séjour	6 000 000	8 250 000	8 470 000	2,67 %
	Autres taxes	249 220	300 000	301 080	0,36 %
<b>3</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>131 026 254</b>	<b>133 797 628</b>	<b>132 229 097</b>	<b>-1,17 %</b>
	D.G.F.	78 800 000	79 360 000	77 900 000	-1,84 %
	Dotation générale de décentralisation	147 775	147 775	147 775	0,00 %
	Participations	5 462 078	5 052 895	5 140 875	1,74 %
	FCTVA	900 000	900 000	900 000	0,00 %
	Compensations, attributions et autres participations	45 716 401	48 336 958	48 140 447	-0,41 %
	> Dotations et compensations relatives à la DCRTP	12 794 756	12 660 000	12 600 000	-0,47 %
	> Allocations compensatrices	32 921 645	35 676 958	35 540 447	-0,38 %

<b>4</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>22 614 006</b>	<b>20 506 141</b>	<b>26 630 300</b>	<b>29,86 %</b>
	Revenus des immeubles	3 562 039	3 551 351	3 093 442	-12,89 %
	Redevances versées par les fermiers concessionnaires	8 344 597	7 415 123	8 047 796	8,53 %
	Produits divers de gestion courante	10 707 370	9 539 667	15 489 062	62,36 %
<b>5</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>481 474</b>	<b>727 236</b>	<b>653 000</b>	<b>-10,21 %</b>
	Produits des participations	464 974	719 236	649 000	-9,77 %
	Produits des autres immobilisations financières	16 500	8 000	4 000	-50,00 %
<b>6</b>	<b>Produits spécifiques</b>	<b>94 242</b>	<b>502 096</b>	<b>379 579</b>	<b>-24,40 %</b>
	Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	94 242	502 096	379 579	-24,40 %
<b>7</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>2 531 005</b>	<b>2 688 613</b>	<b>1 935 913</b>	<b>-28,00 %</b>
	Remboursement sur rémunérations du personnel	2 179 655	2 323 613	1 585 913	20,73 %
	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	350 000	350 000	350 000	0,00 %
	Autres atténuations de charges	1 350	15 000	0	
<b>8</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>13 300 000</b>	<b>400 000</b>	<b>6 940 000</b>	<b>1 635,00 %</b>
<b>9</b>	<b>Quote-part des subi. d'inv. transférée au compte de résultat</b>	<b>7 400 000</b>	<b>5 700 000</b>	<b>8 400 000</b>	<b>47,37 %</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>828 400 000</b>	<b>845 800 000</b>	<b>864 000 000</b>	<b>2,15 %</b>

## Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine augmentent de 1,6%, passant de 285 M€ à 289,5 M€ (soit +4,5 M€).

Ce chapitre intègre principalement le remboursement des frais généraux et de personnels des collectivités et entités associées ainsi que des budgets annexes. Leur montant s'élève à 269,2 M€ au BP 2025 au lieu de 264,7 M€ en 2024 (+4,5 M€), notamment liés à :

- l'augmentation prévisionnelle des remboursements des collectivités et entités satellites (+3,4 M€), principalement celle de la part de la ville de Strasbourg, pour +3 M€ ;
- l'ajustement à la baisse des remboursements de dépenses de personnel de la part des budgets annexes (-0,2 M€) ;
- l'augmentation des remboursements des frais d'administration générale de la ville de Strasbourg (+0,6 M€) et des budgets annexes (+0,7 M€).

Hormis ces remboursements, les produits des services rendus s'établissent à 20,3 M€ en légère augmentation par rapport au BP 2024, correspondant à des ajustements mineurs, dont +0,3 M€ pour les recettes des piscines et de la patinoire, -0,1 M€ sur la redevance des ordures ménagères et -0,1 M€ pour les redevances diverses.



## Impôts et taxes

Ce poste passe de 396,5 M€ à 397,3 M€, en augmentation de 0,2% (+0,8 M€) expliquée comme suit :

- +2,1 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est inscrite à 72,5 M€ au lieu de 70,4 M€ au BP 2024 ;
- +0,2 M€ pour l'inscription de la taxe de séjour à hauteur de 8,5 M€ au lieu de 8,3 M€ en 2024 ;
- -0,3 M€ pour la fiscalité reversée, à 33,1 M€ correspondant à la diminution du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, qui passent de 6,6 M€ à 6,3 M€ ;
- -1,2 M€ sur les contributions directes compte tenu de la baisse des fractions de TVA impactées par le gel de la TVA en 2025. Les impôts directs locaux s'établissent ainsi à 282,9 M€ en 2025 au lieu de 284,1 M€ au BP 2024, dont les évolutions sont détaillées ci-dessous :

Nature	En M€	BP 2024	BP 2025	Évolution
73111	Total impôts directs locaux	119,5	123,5	4,0
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,8	38,5	1,7
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,2	0,2	0,0
	Taxe additionnelle non bâti	0,8	0,8	0,0
	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4,0	4,5	0,5
	Cotisation foncière des entreprises	77,7	79,5	1,8
73113	Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM	6,0	6,8	0,8
73114	Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux – IFER	3,0	3,0	0,0
7351	Fraction de TVA en compensation suppression THRP	97,6	94,0	-3,6
7352	Fraction de TVA en compensation suppression CVAE	58	55,6	-2,4
<b>TOTAL</b>		<b>284,1</b>	<b>282,9</b>	<b>-1,2</b>

En cohérence avec les orientations budgétaires, les taux 2025 des recettes fiscales de l'Eurométropole de Strasbourg sont stables par rapport à 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,60 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,94 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11,25 %,
- cotisation foncière des entreprises : 26,83 %.



## Dotations et participations

Ce poste, qui comprend la DGF, les participations et les allocations compensatrices, passe de 133,8 M€ à 132,2 M€, en diminution de 1,2% (-1,6 M€), répartis comme suit :

- +0,1 M€ pour les participations qui s'élèvent à 5,1 M€ au BP 2025, correspondant pour +0,3 M€ à l'opération logement d'abord, à +0,2 M€ au fonds social européen, à +0,1 M€ à la zone à faible émissions, à -0,2 M€ à l'innovation et à -0,3 M€ au projet PIA – territoire de santé de demain ;
- -0,2 M€ pour les compensations de fiscalité, à 48,1 M€ ;
- -1,5 M€ pour le montant 2025 de la DGF de BP à BP qui est estimé à 77,9 M€.

## Autres produits de gestion courante

Ce poste enregistre une forte hausse de 6,1 M€, soit un montant de 26,6 M€ au BP 2025 au lieu de 20,5M€ au BP 2024 (+29,9%).

L'évolution concerne, pour :

- +3,6 M€ une confusion de bail entre l'Eurométropole et OPHEA, délibérée en décembre 2024 ;
- +1,3 M€ la contractualisation en juin 2024 du plan de lutte contre les déchets abandonnés ;
- +0,8 M€ les recettes de billetterie pour l'organisation en 2025 des assises européennes de la transition énergétique ;
- +0,7 M€ le domaine des autres filières de déchets, correspondant principalement aux ventes matière, le montant escompté étant en augmentation après une forte baisse en 2024.
- +0,6 M€ les pénalités auprès du délégataire concernant les réseaux de chaleur ;
- +0,5 M€ le stationnement en ouvrage ;
- -1,5 M€ les recettes de la concession de la ZAC des poteries, suite à sa clôture.

## Produits financiers

Les produits financiers sont constitués essentiellement du produit des participations que détient l'Eurométropole de Strasbourg dans diverses structures (sociétés d'économies mixtes...). Leur montant est prévu à 0,7 M€ en 2025, en diminution de BP à BP.

## Produits spécifiques

Les produits exceptionnels recouvrent des recettes dites « spécifiques » qui sont dotées de 0,4 M€ en 2025 au lieu de 0,5 M€ au BP 2024, soit -0,1 M€ de BP à BP.

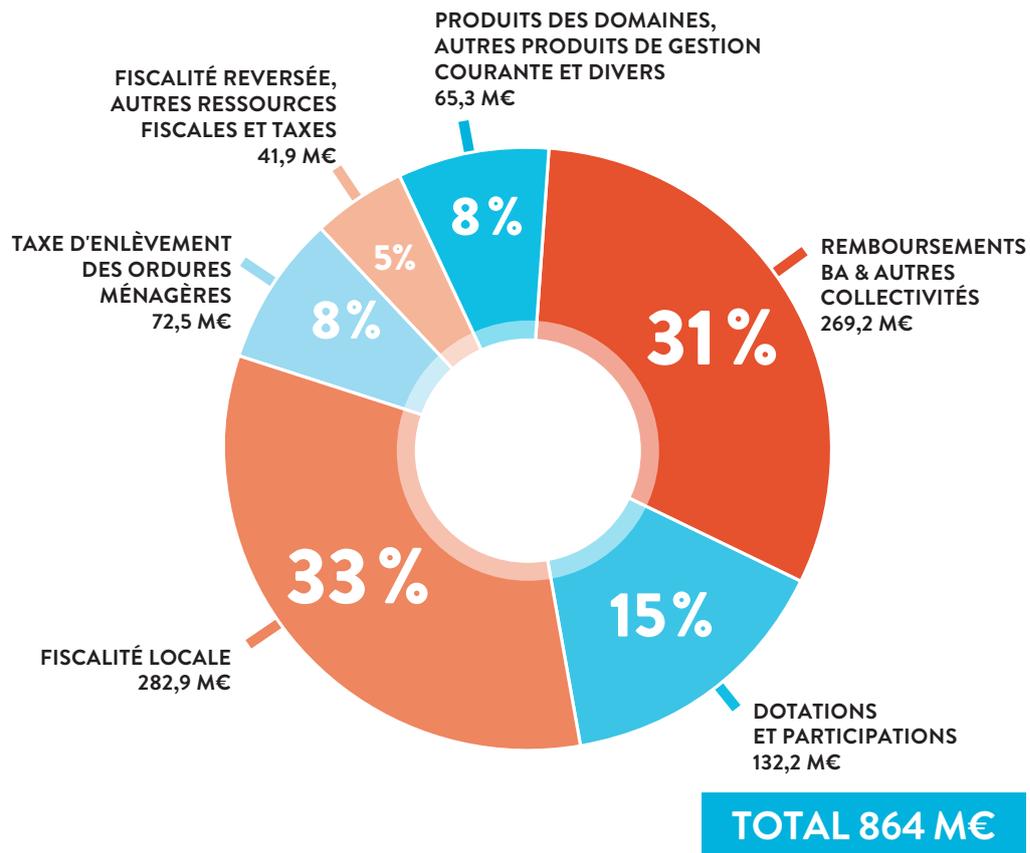
## Atténuation de charges

Ce poste est en forte diminution, à 1,9 M€ au lieu de 2,7 M€ (soit -0,8 M€), le montant de la participation de fonds européens à la création du service énergie et patrimoine prenant fin en 2025 conformément à la contractualisation.

## Reprise sur amortissements et provisions

Un montant de 6,9 M€ est inscrit en recette, lié à deux reprises de provision : la première concerne les aides apportées aux délégations de services publics suite à la COVID (0,9 M€). L'autre concerne l'unité de valorisation énergétique dont 12 M€ avaient été constitués en 2024 pour faire face à d'éventuels détournements de déchets. Or, les dernières mesures effectuées à l'usine sont rassurantes et permettent d'écarter tout risque de détournement à court terme. Par conséquent, il est proposé de reprendre la moitié de la provision, soit 6 M€.

## Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste



## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont eux votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées.

Les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet sans limitation de durée.

Les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques dont le montant global est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

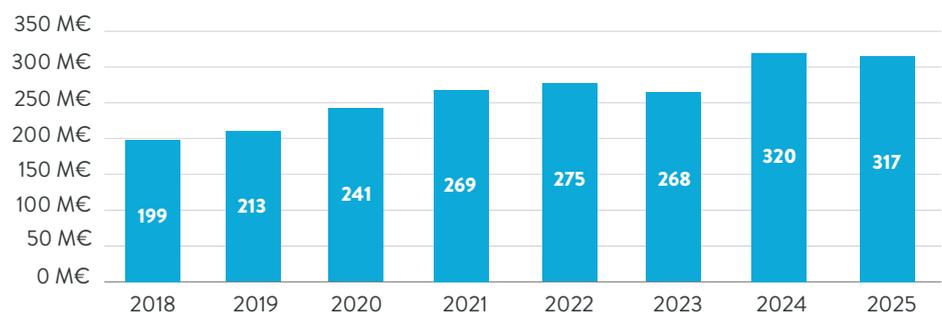
À noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

### Les crédits d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 490 M€ :

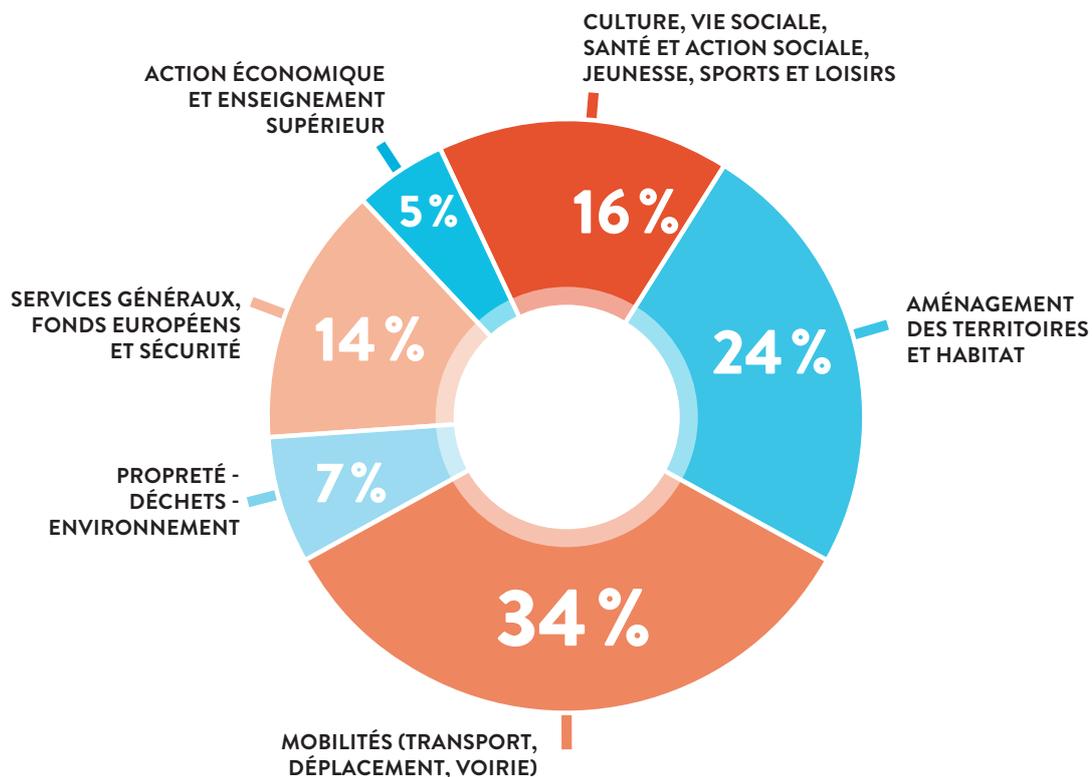
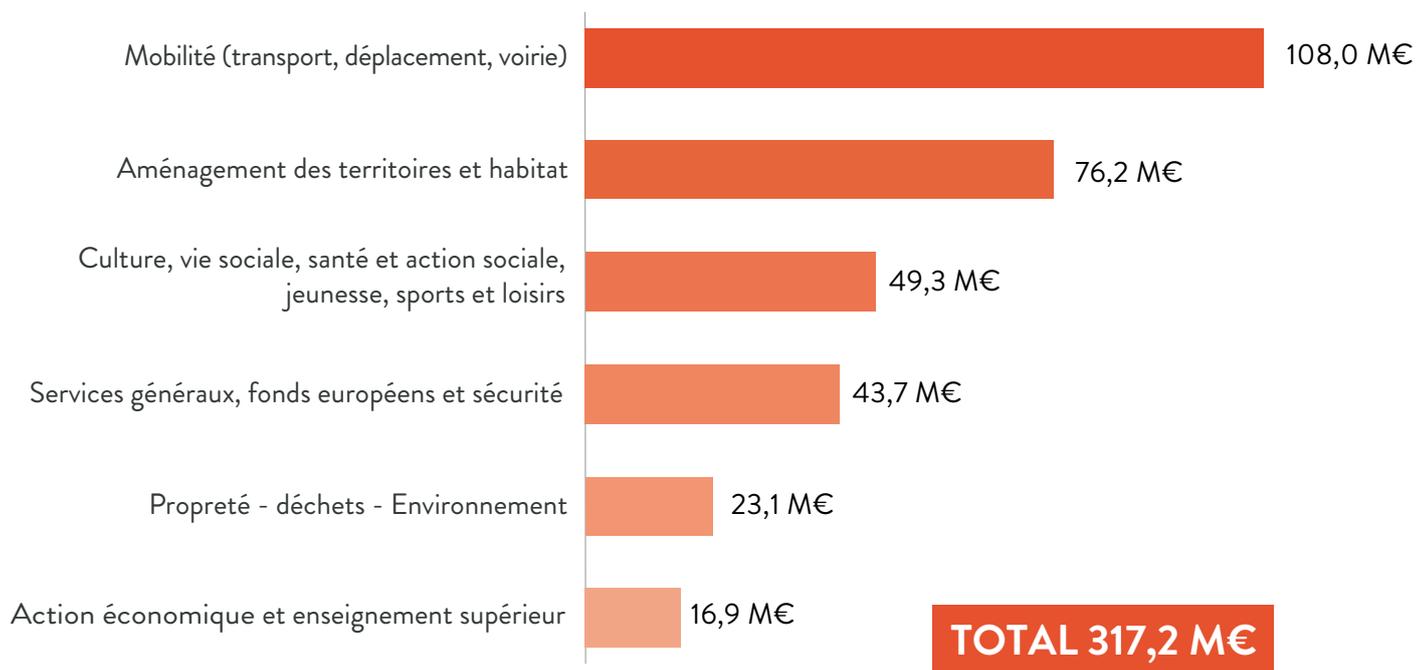
Investissement opérationnel	317,2 M€
Programmes financiers	172,8 M€

Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts, incluant les emprunts obligataires (63,3 M€), les emprunts pour tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires (30,9 M€), équilibrées par des recettes du même montant, les subventions d'investissement transférées au compte de résultat (8,4 M€), le reversement aux communes d'une part de la taxe d'aménagement (3 M€), les avances, équilibrées en dépenses et en recettes (32,5 M€), les participations (2,1 M€) et les prêts et créances accordés (10,7 M€).

### Évolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



## Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



## **LE SECTEUR DES MOBILITÉS (TRANSPORT, DÉPLACEMENT, VOIRIE) À 108 M€ : 34 %**

Ce secteur « des mobilités » recouvre une acception très large puisqu'il regroupe l'accompagnement des extensions de transports collectifs (hors budget annexe), la voirie, la circulation, la signalisation et les déplacements.

Le montant dédié à la partie voirie, à **49,8 M€**, regroupe les grands projets, la voirie et les projets cyclables sur le territoire de l'Eurométropole, les travaux liés aux transferts de compétences et les opérations de rénovation urbaine, répartis de la façon suivante :

- **24,6 M€** pour les opérations de voirie, ouvrages d'art et les pistes cyclables attenantes, dans les 33 communes de l'Eurométropole incluant 5,3 M€ pour le schéma directeur vélo. À noter que les pistes cyclables en site propre sont portées par le budget annexe des mobilités actives (BAMA) depuis le BP 2021. Elles sont dotées de 9,9 M€ en 2025 ;
- **14,9 M€** à destination de projets spécifiques de voirie, incluant notamment 4,4 M€ pour l'aménagement des abords du stade de la Meinau, 3,1 M€ pour le projet de transport en site propre Ouest (TSPO) sur l'A351, 2,8 M€ pour la requalification de la M35, 1,7 M€ pour l'accompagnement de l'accessibilité de l'arc ouest, 0,7 M€ pour la rocade sud, 0,7 M€ de solde de la rue du péage, 0,7 M€ pour la RD 1083 à Fegersheim, 0,4 M€ pour l'entretien des voiries du port autonome ou encore 0,2 M€ pour la liaison COS aéroport ;
- **6,2 M€** pour les travaux sur les routes nationales (3,3 M€) et départementales (2,9 M€) suite au transfert par l'État des routes et portions d'autoroutes ;
- **4 M€** pour la rénovation urbaine, dont 1,1 M€ pour le quartier du Neuhof, 1,1 M€ pour le quartier des écrivains à Schiltigheim-Bischheim, 0,8 M€ pour le quartier de l'Elsau, 0,4 M€ pour Cronembourg, 0,3 M€ pour HautePierre, 0,2 M€ pour le quartier de la Meinau et 0,1 M€ pour Lingolsheim.

S'agissant du **transport collectif**, on retrouve au budget principal, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des travaux d'extension. Ils font l'objet d'avances de trésorerie de la part de l'Eurométropole à la CTS.

Le **transport collectif et les opérations d'accompagnement** s'élèvent dans le budget principal à **34,7 M€** au BP 2025 et correspond aux éléments suivants :

- **18,9 M€** pour l'extension de tramway vers l'ouest de l'agglomération,
- **7,1 M€** pour l'aménagement de la gare routière et de la gare basse,
- **4 M€** pour l'extension de tramway vers le nord de l'agglomération,
- **3 M€** pour le bouclage sud du BHNS (bus à haut niveau de service) Gare-Etoile ;
- **1,6 M€** de projet annexe aux transports, dont 0,7 M€ de déviations de réseaux, 0,3 M€ d'aménagement de couloirs de bus et 0,3 M€ d'études de définition.

Les dépenses de transports intégrées au budget annexe font l'objet d'une description détaillée dans la partie dédiée à ce budget annexe (voir infra).

**La circulation, la signalisation et les déplacements** s'élèvent à **23,5 M€**, dont :

- **15,6 M€** sont destinés aux déplacements et aux voies publiques, dont 2,9 M€ pour le développement et l'entretien des ouvrages d'art, 2,1 M€ pour les pôles d'échanges multimodaux, 1,5 M€ pour les réseaux express métropolitains et régionaux, 1,3 M€ pour les travaux sur l'avenue du Rhin, 1,1 M€ pour les travaux sur les ponts et les quais, 1 M€ pour les interventions sur l'espace public, 0,7 M€ pour la réfection des fouilles, 0,5 M€ pour les créations de parkings principalement dans les communes, 0,4 M€ pour la sécurisation des passages piétons et 2,4 M€ de crédits annuels ;



- **4,3 M€** pour la politique liée à la mise en place de la zone à faibles émissions - mobilité (ZFE) correspondant aux aides aux particuliers et aux entreprises ;
- **3,6 M€** pour le SIRAC, incluant 2,4 M€ de crédits annuels, 0,7 M€ pour la sécurisation des espaces publics 0,4 M€ pour le projet SMARTCITY et 0,1 M€ pour la vidéo verbalisation.

## **LE POSTE AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT** **À 76,2 M€ : 24 %**

est composé de :

- **25,2 M€** dédiés au logement, répartis principalement entre les programmes affectés à la rénovation urbaine (8,6 M€ dont 7,6 M€ proviennent de l'aide à l'habitat public), l'aide à l'habitat privé (8 M€), le logement locatif aidé (6,4 M€), l'accompagnement à la réhabilitation thermique du parc privé (1,2 M€), l'accompagnement des travaux sur les espaces extérieurs des logements sociaux (0,6 M€) et la végétalisation des logements (0,4 M€) ;
- **24,6 M€** d'aménagements urbains, notamment :
  - 5,5 M€ d'aménagements urbains et fonciers dans le secteur géographique du Wacken,
  - 5,5 M€ pour la participation de la collectivité à la ZAC des deux-rives,
  - 5,2 M€ pour la fluidification de l'accessibilité de la zone commerciale sud,
  - 2,7 M€ inscrits pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
  - 1,3 M€ d'études de restructuration de sites à vocation économique,
  - 1,2 M€ pour la zone commerciale nord,
  - 1 M€ inscrits pour le projet porte des romains,
  - 0,6 M€ pour la ZAC du parc d'innovation d'Illkirch ;
- **6,9 M€** pour les programmes des rénovations des espaces extérieurs des logements sociaux pour Schiltigheim (3 M€) ainsi que les quartiers Rotterdam (2,8 M€), Westhoffen (0,2 M€), Hohberg (0,2 M€). 0,6 M€ sont fléchés pour les fonds d'investissement des grands ensembles ;
- **6,3 M€** d'acquisitions foncières et immobilières dont 3,8 M€ pour les réserves foncières et 2 M€ pour la production de logements sociaux ;
- **4,8 M€** pour les opérations de rénovation urbaine notamment pour les quartiers du Neuhof (1,4 M€), de Cronembourg (0,7 M€) de HautePierre (0,7 M€) et de la Meinau (0,6 M€). 1,3 M€ sont affectés par ailleurs à l'ingénierie et la conduite de projets ;
- **3 M€** pour l'aménagement et la création de lieux de stationnement pour les gens du voyage ;
- **2,7 M€** pour les crédits annuels au sein de ce secteur ;
- **2,4 M€** pour la transformation écologique du territoire, dont 1,8 M€ de renouvellement et d'extension du patrimoine arboré, 0,3 M€ pour renaturation des milieux naturels et 0,1 M€ pour la réduction des zones de fragmentation écologique.

## LES THÉMATIQUES CULTURE, VIE SOCIALE, SANTÉ ET ACTION SOCIALE, JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS À 49,3 M€ : 24 %

Le domaine du sport, pour lequel **46,3 M€** sont inscrits en 2025, dont :

- **40 M€** de travaux au stade de la Meinau ;
- **2,5 M€** pour les constructions et rénovations de gymnases, notamment 1,6 M€ de fonds de concours annuel en direction des communes pour les travaux dans les gymnases après rétrocession et 0,8 M€ de travaux dans les gymnases avant transfert aux communes ;
- **1,4 M€** pour la SIG Arena ;
- **1 M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains, dont 0,6 M€ pour l'amélioration des performances énergétiques des piscines et 0,3 M€ pour le solde des travaux de la piscine de HautePierre ;
- **0,5 M€** de travaux à la patinoire ;
- **0,7 M€** de crédits annuels.

Le secteur culturel, à **2,9 M€**, comprend l'inscription de 1,2 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle, 0,5 M€ de travaux de réfection aux archives communautaires, 0,4 M€ de solde pour la médiathèque nord, 0,4 M€ de mise en accessibilité du Zénith et 0,4 M€ de crédits annuels.

La thématique des solidarités et de la santé s'élève à **0,1 M€** correspondant à la part métropolitaine pour les travaux au centre d'hébergement Fritz Kiener.

## LE SECTEUR DES SERVICES GÉNÉRAUX - SÉCURITÉ À 43,7 M€ : 14 %

Le secteur services généraux – sécurité est crédité de **43,7 M€** et comprend :

- **16,7 M€** de crédits pour l'informatique, dont 8,5 M€ pour les crédits annuels, 3,8 M€ destinés au schéma directeur des systèmes d'information, 4,4 M€ pour d'autres projets incluant la sécurisation du système informatique (0,8 M€), le renouvellement d'équipements de l'infrastructure (0,8 M€) et le projet TSD – territoire santé de demain (0,5 M€) ;
- **14,5 M€** de crédits de travaux sur les bâtiments, dont 4,5 M€ pour le centre administratif, 2,8 M€ en faveur de la maintenance patrimoniale incluant la rénovation énergétique, 2,1 M€ pour la restructuration du site de la fédération, 1,6 M€ pour le process énergie et le raccordement des bâtiments au chauffage urbain, 1,3 M€ pour la gestion du patrimoine délégué de l'Eurométropole, 1 M€ de crédits annuels et 0,5 M€ de programme de travaux pour le site Etoile ;
- **4,4 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 3,2 M€ pour renouveler par anticipation le parc des véhicules dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions-mobilité et 1,2 M€ de crédits annuels ;
- **3,4 M€** d'autres crédits annuels, dont 0,7 M€ de travaux courants sur le site Etoile, 0,7 M€ d'acquisition de matériel pour les services, 0,4 M€ pour les d'eau et poteaux d'incendie et 0,3 M€ pour la vidéo-protection ;
- **1,7 M€** pour l'extension des cimetières, dont 0,6 M€ pour le cimetière d'Illkirch, 0,6 M€ pour l'extension du cimetière nord et 0,3 M€ pour l'extension de celui de Lampertheim.
- **1,5 M€** pour les fonds européens (FEDER et FSE) ;
- **0,8 M€** pour la sécurité dont la vidéo-protection (0,7 M€) et les travaux de mise à niveau de défense contre l'incendie ;
- **0,7 M€** pour le renouvellement du parc machines de l'imprimerie.



## LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ, DES DÉCHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT À 23,1M€ : 7 %

Sont notamment prévus au sein de cette thématique :

- **8,7 M€** pour les travaux à l'unité de valorisation énergétique ;
- **4,1 M€** pour la gestion et la prévention des risques environnementaux, dont 1,7 M€ pour les travaux de restauration des cours d'eau, 1,2 M€ pour gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ou encore 0,7 M€ pour la prévention de sols et le ruissellement non urbain ;
- **3,4 M€** pour le projet d'optimisation des déchets, principalement le développement des bio-déchets (2,4 M€) ;
- **1,3 M€** pour le système de collecte enterrée ;
- **1 M€** pour l'extension des réseaux électriques ;
- **0,6 M€** pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois ;
- **0,2 M€** pour l'installation la rénovation et le déploiement des toilettes publiques.

Il y a lieu d'ajouter, au sein de ce poste, **3,8 M€** de crédits annuels, dont 1,2 M€ de mise en conformité du centre des déchets verts, 1 M€ d'acquisitions de bacs et de poubelles, 0,3 M€ pour les énergies renouvelables et 0,2 d'études en matière d'énergie.

## LE SECTEUR DE L'ACTION ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À 16,9 M€ : 5 %

Ce domaine comporte des crédits à hauteur de 16,9 M€ au BP 2025, dont les montants les plus importants concernent pour :

- **10 M€**, l'enseignement supérieur, dont 5,1 M€ pour des travaux complémentaires pour le CARDO, 3,2 M€ pour le contrat de projet État-Région 2021-2027, 0,7 M€ pour le triennal, 0,6 M€ pour la restructuration des locaux de l'ISU et 0,3 M€ pour les projets de recherche ;
- **1,9 M€**, la recherche et l'innovation, intégrant 0,7 M€ pour l'aménagement numérique des communes, 0,6 M€ de projets concernant territoire santé de demain et 0,3 M€ pour l'appel à projet Tango&scan ;
- **1 M€** pour l'aéroport dans le cadre du contrat triennal ;
- **0,9 M€**, l'équipement des pôles de compétitivité ;
- **0,2 M€**, la transition agricole.

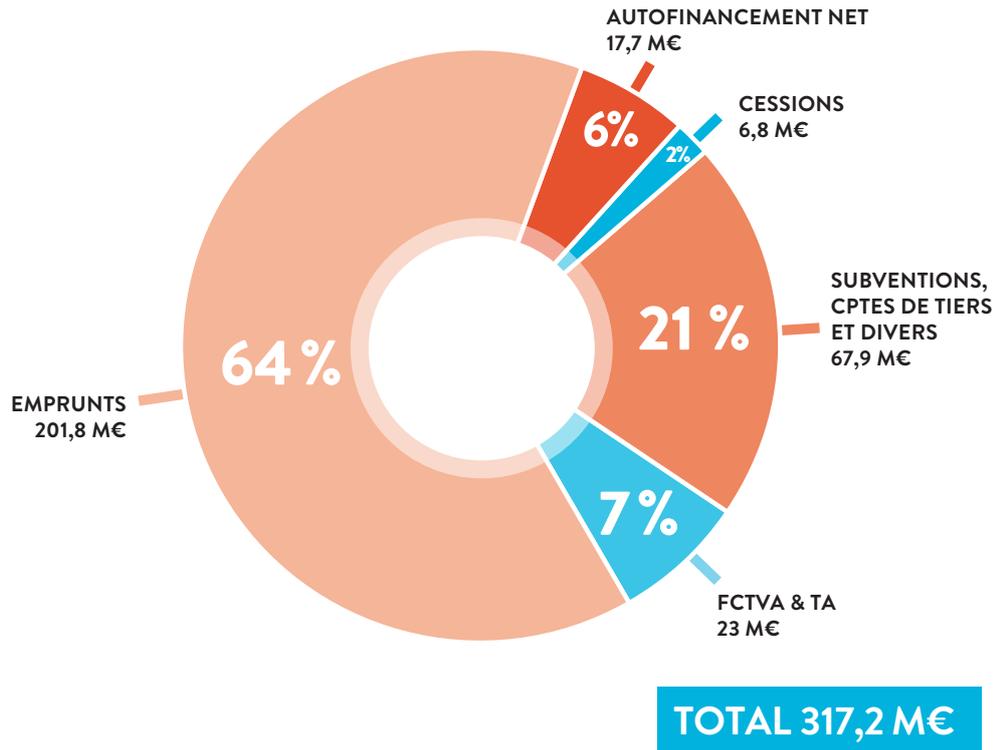
À ces inscriptions, il convient de rajouter **2,7 M€** de crédits annuels, notamment 0,5 M€ d'aides aux entreprises, 0,4 M€ de soutien à l'aéroport, 0,3 M€ pour la promotion de l'artisanat, 0,3 M€ pour l'économie verte et circulaire, 0,3 M€ d'aide à l'innovation dans le cadre de la mise en place de la ZFE et 0,3 M€ de travaux de maintenance du PEX-PMC.

## LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ASSURÉ PAR :

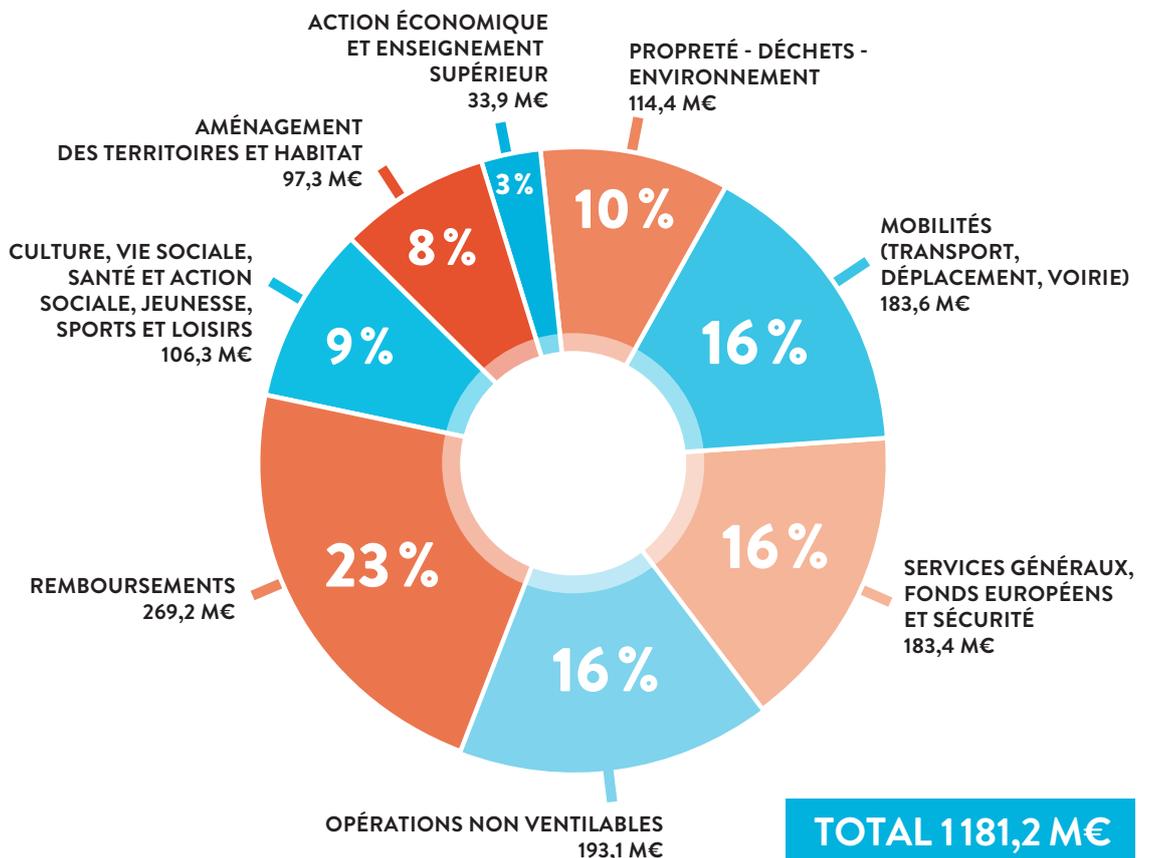
- l'autofinancement net (17,7 M€),
- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, à hauteur de 6,8 M€ en 2025,
- le produit des subventions perçues, les opérations pour le compte de tiers et la partie divers à 67,9 M€,
- le FCTVA et la taxe d'aménagement : 17 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA et 6 M€ au titre de la taxe d'aménagement,
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre de 201,8 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100% de l'investissement opérationnel, combinée à une approche prudentielle des recettes



Le graphique ci-dessous représente le financement de l'investissement opérationnel :



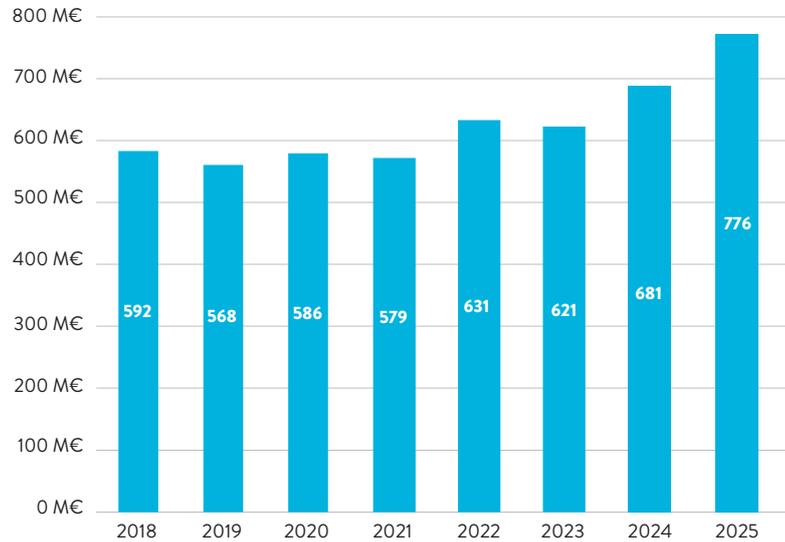
Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) incluant les dépenses remboursées et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



# 3. LA DETTE

## A. LA DETTE AU BUDGET PRINCIPAL

L'endettement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg a augmenté de **95,4 M€** entre le 1er janvier 2024 et le 1er janvier 2025, l'encours passant de 680,6 M€ à **776 M€**.



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants :

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **53,8 M€**, remboursé aux organismes prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **146 M€** d'emprunts nouveaux qui ont été mobilisés en 2024 dans les conditions suivantes :
  - 20 M€ souscrits auprès de l'Agence France Local au taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,89 %, soit 4,607 % pour la 1ère échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 20 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,72 %, soit 4,425 % pour la 1ère échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 20 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt fixe égal à 3,49 %, pour une durée de 20 ans,
  - 20 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,64 %, soit 4,114 % pour la 1ère échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 36 M€ souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (1er versement sur une enveloppe de 120 M€ destinée au financement des mobilités) au taux d'intérêt fixe égal à 2,98 %, pour une durée de 20 ans,
  - 30 M€ souscrits auprès de la Banque Internationale à Luxembourg au taux d'intérêt fixe égal à 2,905 % pour une durée de 20 ans,

et la reprise d'un prêt de **3,25 M€** souscrit initialement par la SERS auprès du Crédit Mutuel et qui revient à l'Eurométropole en raison de la fin de la concession d'aménagement concernant le parc d'innovation d'Illkirch.

**La dette par habitant passe ainsi de 1 309 €/h au 1er janvier 2024 à 1 485 €/h au 1er janvier 2025.**

Cette dette, y compris les instruments de couverture, est structurée comme suit :

- taux indexé sur Euribor<sup>1</sup> : 373,7 M€, soit 48,1 % du total,
- taux fixe sur toute la durée du prêt : 362,2 M€, soit 46,7 % du total,
- taux livret A : 30,8 M€, soit 4 % du total,
- taux fixe biphase sur une période de 7 ans puis indexé sur EURIBOR : 7,3 M€, soit 0,9 %,
- taux fixe à barrière désactivante<sup>2</sup> : 2 M€, soit 0,3 % du total.

soit un encours de dette réparti à **52 % de taux indexés et 48 % de taux fixes** (après la phase de mobilisation de 2 prêts).

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, a été signée, à l'initiative du gouvernement, une charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler » entre les banques et les associations d'élus.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

Indices sous-jacents		Structures		
1	Indices zone euro.	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices.		B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écarts d'indice zone euro.		C	Option d'échange (swaption).
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.		D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
5	Écart d'indices hors zone euro.		E	Multiplicateur jusqu'à 5.
6	Autres indices.		F	Autres types de structures.

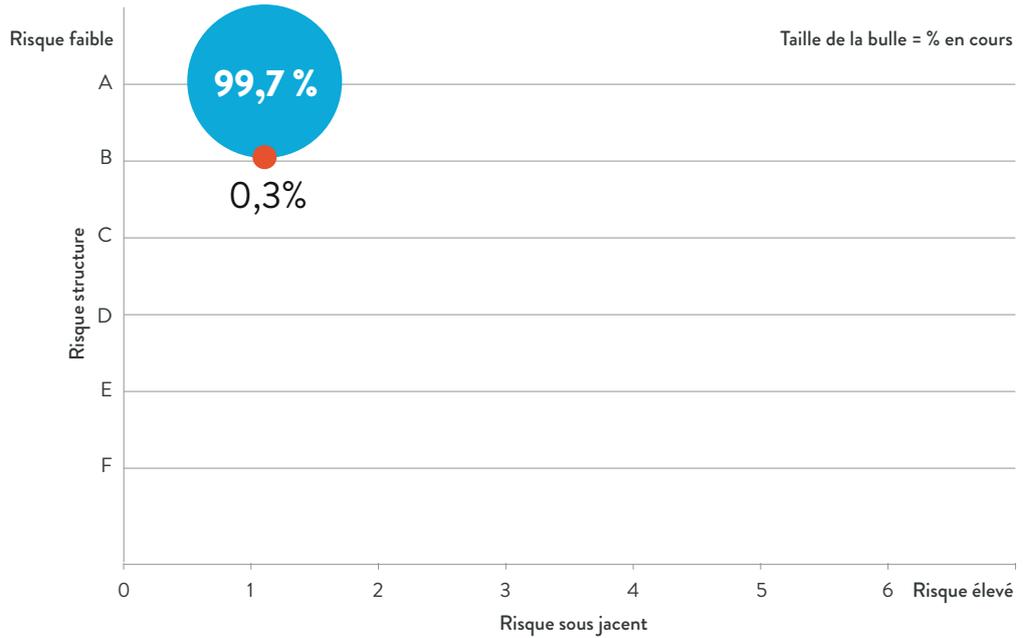
Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

(1) taux révisable EURIBOR: Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

(2) taux à barrière désactivante: il s'agit d'un taux fixe bonifié, moins cher que le taux fixe classique qui perd cet avantage dès lors que l'index EURIBOR franchit à la hausse un seuil (barrière désactivante) prédéterminé par avance par l'emprunteur; dès lors, s'applique le taux EURIBOR, et ce uniquement pendant la durée de dépassement du seuil.

**Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 67 contrats soit 99,7 % de l'encours classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts simples, indexés ou fixes,
- 1 contrat soit 0,3 % de l'encours classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 12 mois.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a aucun emprunt dit "toxique" dans son portefeuille de dette. Elle bénéficie d'un **taux moyen de 2,81 %** à ce jour, sachant que 45 % de son encours a un taux inférieur à 3,5 % et que 55 % de son encours a un taux supérieur à 3,5 %.

**Les conditions de chacun des prêts souscrits par le budget principal sont détaillées dans le tableau suivant :**

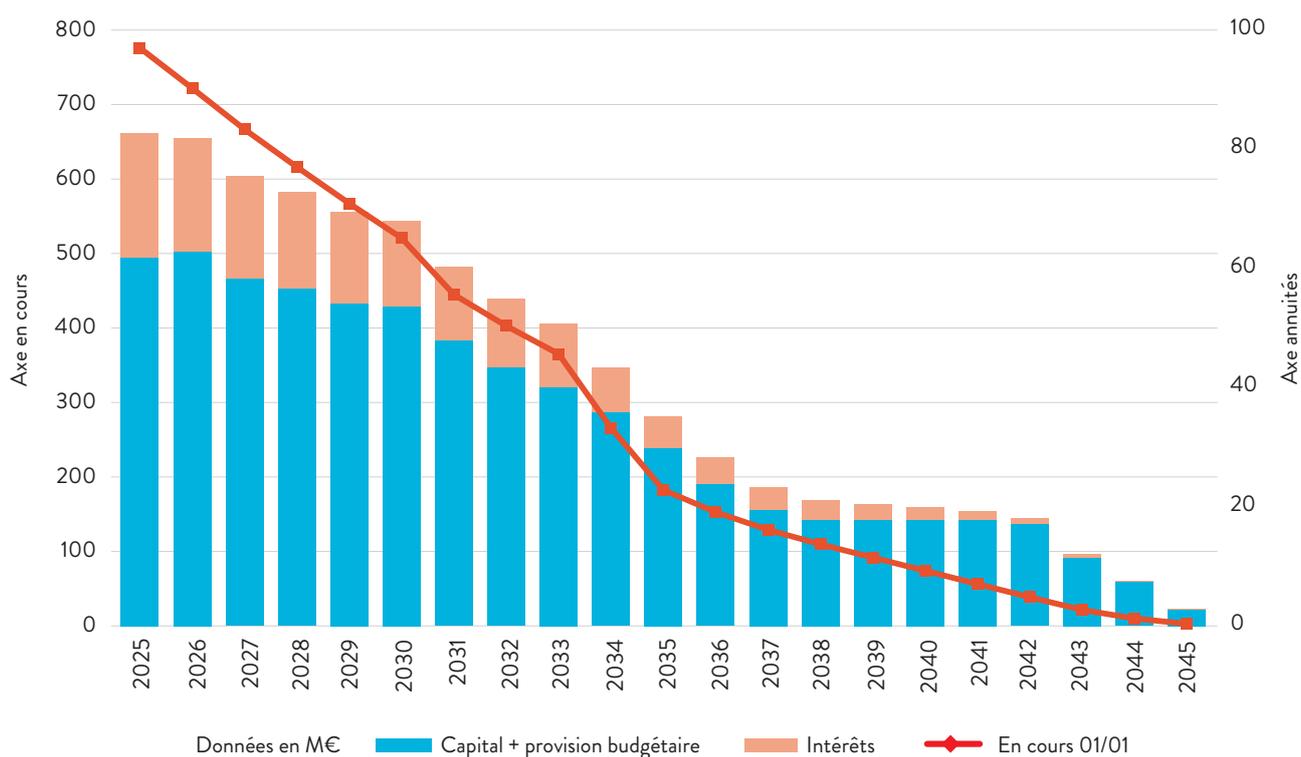
N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Péri ode	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market 01/01/2025	Capital	Encours au 01/01/2025	Intérêt	Amortissement	Annuité
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-13 034,52	10 000 000,00	1 333 333,16	38 319,04	666 666,68	704 985,72
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	3,60	A	A1	-40 291,47	9 023 433,00	3 007 811,00	108 281,20	601 562,20	709 843,40
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-742 764,84	33 300 000,00	18 315 000,00	732 600,00	1 665 000,00	2 397 600,00
3398	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-332 348,23	14 900 000,00	8 195 000,00	327 800,00	745 000,00	1 072 800,00
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	4,019	T	A1	-5 345,27	10 000 000,00	999 999,82	26 783,35	666 666,68	693 450,03
320	2021	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,28	4,508	A	A1	-141 450,34	10 000 000,00	7 999 999,99	238 953,33	666 666,67	905 620,00
321	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	3,526	T	A1	-62 251,41	7 000 000,00	5 999 999,96	152 429,55	466 666,68	619 096,23
322	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	3,486	T	A1	-21 314,49	3 000 000,00	2 400 000,00	84 457,72	200 000,00	284 457,72
323	2022	ARKEA	20	EURIBOR 3M	0,47	3,404	T	A1	-327 672,43	10 000 000,00	8 875 000,00	272 757,06	500 000,00	772 757,06
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	4,605	T	A1	-207 338,05	30 000 000,00	8 000 000,00	276 556,75	2 000 000,00	2 276 556,75
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	3,695	T	A1	-127 779,72	20 000 000,00	10 169 109,33	278 159,72	1 344 552,97	1 622 712,69
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	3,5642	T	A1	-115 085,56	10 000 000,00	4 666 666,67	143 669,24	666 666,67	810 335,91
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	3,1042	T	A1	-70 709,90	10 000 000,00	6 166 666,59	164 828,13	666 666,68	831 494,81
700	2016	Banque Postale (CFFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	3,756	A	A1	-77 516,54	20 000 000,00	10 748 677,88	410 449,01	1 333 273,24	1 743 722,25
701	2017	Banque Postale	15	EURIBOR 3M	0,41	3,891	T	A1	-81 556,55	10 000 000,00	5 196 622,98	148 115,41	666 917,39	815 032,80
705	2022	Banque Postale (CFFIL)	20	EURIBOR 12M	0,36	4,425	A	A1	-584 049,82	20 000 000,00	18 000 000,00	728 905,00	1 000 000,00	1 728 905,00
706	2023	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,36	2,981	A	A1	-1 224 372,63	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00
708	2024	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,64	3,6678	A	A1	-1 241 949,50	20 000 000,00	20 000 000,00	414 003,23	0,00	414 003,23
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	3,947	A	A1	-89 295,46	10 000 000,00	6 096 736,45	176 847,30	659 640,86	836 488,16
19005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	3,997	T	A1	-130 751,99	10 000 000,00	7 333 333,28	262 375,63	666 666,68	929 042,31
19006	2021	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	3,676	T	A1	-150 037,11	10 000 000,00	7 999 999,96	235 634,28	666 666,68	902 300,96
19007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	3,538	T	A1	-311 948,13	16 000 000,00	13 800 000,00	416 868,51	800 000,00	1 216 868,51
19008	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,23	3,877	T	A1	-327 891,13	20 000 000,00	18 000 000,00	631 525,77	1 000 000,00	1 631 525,77
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>										<b>333 223 433,00</b>	<b>212 903 957,07</b>	<b>6 270 319,23</b>	<b>17 649 280,08</b>	<b>23 919 599,31</b>
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	4,78	A	A1	-308 462,84	30 000 000,00	12 000 000,00	530 466,67	2 000 000,00	2 530 466,67
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	3,958	T	A1	-60 163,43	10 000 000,00	3 999 999,88	116 149,23	666 666,68	782 815,91
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	3,918	T	A1	-148 786,08	20 000 000,00	9 333 333,44	269 903,15	1 333 333,32	1 603 236,47
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	3,758	T	A1	-83 071,79	10 000 000,00	6 166 666,59	171 047,51	666 666,68	837 714,19
605	2019	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,41	3,262	T	A1	-261 758,77	20 000 000,00	13 333 333,40	391 128,61	1 333 333,36	1 724 461,97
609	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,41	3,868	T	A1	-620 854,43	20 000 000,00	18 500 000,00	556 138,82	1 000 000,00	1 556 138,82
610	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,44	4,000	T	A1	-1 289 383,90	40 000 000,00	36 500 000,00	1 340 606,83	2 000 000,00	3 340 606,83
611	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,69	4,378	T	A1	-1 574 499,08	30 000 000,00	28 125 000,00	947 869,31	1 500 000,00	2 447 869,31
612	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,70	4,158	T	A1	-1 109 581,04	20 000 000,00	19 000 000,00	610 707,64	1 000 000,00	1 610 707,64
613	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,89	4,348	T	A1	-1 476 294,74	20 000 000,00	19 500 000,00	667 448,90	1 000 000,00	1 667 448,90
614	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,72	4,178	T	A1	-1 195 292,89	20 000 000,00	19 500 000,00	634 307,16	1 000 000,00	1 634 307,16
6000	2005	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,03	3,781	A	A1	57,97	20 000 000,00	1 000 000,00	25 068,14	1 000 000,00	1 025 068,14
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	3,663	A	A1	-1 625,41	10 000 000,00	1 500 000,00	38 596,17	500 000,00	538 596,17
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	4,644	A	A1	-46 844,76	10 000 000,00	2 000 000,00	70 445,00	500 000,00	570 445,00
<b>TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale</b>										<b>280 000 000,00</b>	<b>190 458 333,31</b>	<b>6 369 885,14</b>	<b>15 500 000,04</b>	<b>21 869 883,18</b>
9104	2009	CFFIL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,49	3,512	M	A1	0,00	10 000 000,00	177 204,25	535,91	177 204,25	177 740,16
1095	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,52	4,069	A	A1	-4 178,67	10 000 000,00	999 999,99	26 244,59	666 666,67	692 911,26
<b>TOTAL : Emprunts multi-index</b>										<b>20 000 000,00</b>	<b>1 177 204,24</b>	<b>26 780,50</b>	<b>843 870,92</b>	<b>870 651,42</b>
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>										<b>653 223 433,00</b>	<b>404 539 494,62</b>	<b>12 666 982,87</b>	<b>33 993 151,04</b>	<b>46 660 133,91</b>

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Péri ode	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market 01/01/2025	Capital	Encours au 01/01/2025	Intérêt	Amortissement	Annuité
6002	2006	HSBC	20	5.5% sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	-86,05	20000000,00	2000000,00	54 748,64	1 000 000,00	1 054 748,64
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière</b>														
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-32 997,55	4000000,00	886 968,14	37 626,12	1 000 000,00	1 054 748,64
250	2021	Sté financière La Nef	15	TAUX FIXE	0,00	0,65	A	A1	290 253,58	4000000,00	3 199 999,99	20 800,00	266 666,67	379 380,24
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-20 794,83	10000000,00	2000000,08	55 550,00	666 666,66	287 466,67
702	2019	Banque Postale (GFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,30	T	A1	604 942,92	10000000,00	6 833 333,27	20 023,62	666 666,68	722 216,66
703	2019	Banque Postale (GFFIL)	16	TAUX FIXE	0,00	0,15	A	A1	175 370,81	10000000,00	7 333 333,32	11 183,33	666 666,67	686 690,30
704	2020	Banque Postale (GFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,38	T	A1	700 763,59	10000000,00	7 499 999,95	27 931,76	666 666,68	677 850,00
707	2024	Banque Postale	20	TAUX FIXE	0,00	3,49	T	A1	-2 150 794,32	20000000,00	20000000,00	596 786,58	250 000,00	694 598,44
800	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,50	T	A1	1 083 206,54	20000000,00	13 666 666,73	65 833,33	1 333 333,32	846 786,58
900	2024	Banque européenne d'invest	20	TAUX FIXE	0,00	2,98	T	A1	-2 032 773,92	36000000,00	36000000,00	1 052 685,00	1 800 000,00	1 399 166,65
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-24 864,35	10000000,00	1 333 333,16	46 691,65	666 666,65	2 852 685,00
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-20 053,19	30000000,00	500 000,00	22 142,50	200 000,00	713 358,30
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	75 653,16	10000000,00	3 999 999,88	56 250,00	666 666,68	222 142,50
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	459 804,09	20000000,00	9 973 623,53	77 668,06	1 340 710,34	722 916,68
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-34 368,14	15000000,00	2 250 000,00	66 607,43	1 000 000,00	1 418 378,40
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	1 814 182,06	22 397 086,00	14 558 105,90	0,00	1 119 854,30	1 066 607,43
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	785 695,44	8 955 353,00	5 820 979,45	0,00	447 767,65	1 119 854,30
10000	2024	Bque internat à Luxembourg	20	TAUX FIXE	0,00	2,905	A	A1	0,00	30000000,00	30000000,00	871 500,00	1 500 000,00	447 767,65
13014	2011	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-24 103,69	10000000,00	1 333 333,16	46 041,65	666 666,68	2 371 500,00
13020	2023	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	1,60	T	A1	672 547,51	13 400 000,00	12 060 000,00	188 940,00	670 000,00	712 708,33
13021	2024	C Mutuel (reprise pêt SERS)	20	TAUX FIXE	0,00	1,60	T	A1	-236 079,72	3 248 937,22	3 196 758,09	108 172,15	213 282,49	858 940,00
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe simple</b>														
13019	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-2 085 589,98	270 001 376,22	182 446 434,65	3 372 433,18	15 150 035,59	321 454,64
<b>TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux</b>														
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-2 052 250,92	50000000,00	50000000,00	1 405 000,00	0,00	18 522 468,77
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-755 446,10	30000000,00	30000000,00	810 000,00	0,00	45 134,64
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	91 191,07	10000000,00	3 999 999,88	52 740,28	666 666,68	1 405 000,00
606	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,34	T	A1	1 359 233,20	20000000,00	14 333 333,39	47 939,99	1 333 333,32	810 000,00
607	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	724 178,85	10000000,00	7 666 666,62	35 530,69	666 666,68	719 406,96
608	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,495	T	A1	1 554 952,65	20000000,00	16 000 000,04	78 205,41	1 333 333,32	1 381 273,31
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-6 101 511,60	65000000,00	65000000,00	2 275 000,00	0,00	702 197,37
<b>TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale</b>														
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe</b>										495 380 391,48	371 543 397,81	8 134 711,89	20 192 056,53	28 326 768,42
<b>TOTAL GENERAL</b>										1 128 603 824,48	776 082 892,43	20 801 694,76	54 185 207,57	74 986 902,33

## Tableau d'extinction de la dette :

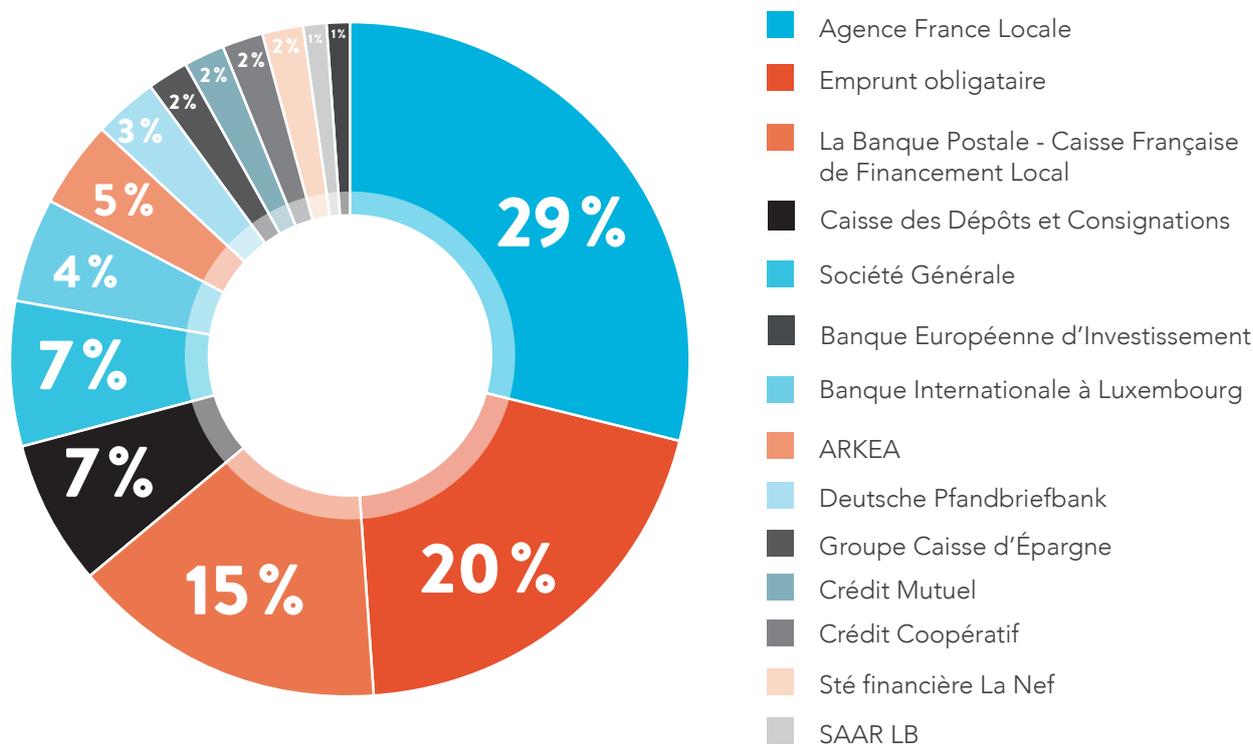
Exercice	Taux moyen	Encours au 01/01	Intérêts	Capital + provision budgétaire
2025	2,81%	776 082 892,43	20 801 694,76	61 810 207,57
2026	2,58%	721 897 684,86	19 002 976,10	62 810 074,23
2027	2,63%	666 712 610,63	17 328 287,48	58 165 252,78
2028	2,69%	616 172 357,85	16 326 428,56	56 529 250,88
2029	2,73%	567 268 106,97	15 279 017,50	54 113 327,64
2030	2,80%	520 779 779,33	14 289 943,63	53 596 448,11
2031	2,86%	444 808 331,22	12 467 880,44	47 808 871,85
2032	2,94%	402 749 459,37	11 543 651,92	43 316 217,81
2033	2,97%	365 183 241,56	10 675 760,44	40 045 475,91
2034	3,03%	265 887 765,65	7 567 202,21	35 805 360,20
2035	3,12%	182 582 405,45	5 341 182,00	29 815 593,11
2036	3,17%	152 766 812,34	4 559 005,28	23 749 517,88
2037	3,15%	129 017 294,46	3 884 816,69	19 417 294,46
2038	3,10%	109 600 000,00	3 270 455,27	17 770 000,00
2039	3,04%	91 830 000,00	2 662 543,84	17 770 000,00
2040	2,99%	74 060 000,00	2 081 146,28	17 770 000,00
2041	2,96%	56 290 000,00	1 523 676,96	17 770 000,00
2042	3,00%	38 520 000,00	1 001 960,13	17 045 000,00
2043	3,06%	21 475 000,00	541 009,32	11 425 000,00
2044	3,09%	10 050 000,00	247 037,19	7 300 000,00
2045	3,16%	2 750 000,00	66 651,11	2 750 000,00

## Plan d'extinction de la dette (y compris les provisions pour emprunts obligataires) (hors nouveaux emprunts prévisionnels)



## Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	En cours 01/01/2025	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	227 958 333,24	29,37%	15
Emprunt obligataire	151 500 000,00	19,52%	8
La Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	115 789 171,65	14,92%	8
Caisse des Dépôts et Consignations	53 480 229,51	6,89%	7
Société Générale	53 230 069,69	6,86%	5
Banque Européenne d'Investissement	36 000 000,00	4,64%	1
Banque Internationale à Luxembourg	30 000 000,00	3,87%	1
ARKEA	24 874 999,95	3,21%	4
Deutsche Pfandbriefbank	18 169 109,33	2,34%	2
Groupe Caisse d'Épargne	16 806 956,56	2,17%	5
Crédit Mutuel	16 687 054,48	2,15%	4
Crédit Coopératif	13 666 666,73	1,76%	1
Groupe Crédit Agricole	10 833 333,26	1,40%	3
Sté financière La Nef	3 199 999,99	0,41%	1
SAAR LB	2 000 000,08	0,26%	1
BNP Paribas	1 886 967,96	0,24%	2
<b>TOTAL budget principal</b>	<b>776 082 892,43</b>		<b>68</b>



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2025, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole aura recours, le cas échéant, à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à :

- limiter le volume global de la dette et des charges financières,
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera aussi à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait et empruntera des prêts uniquement classés de A1 à B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2025 s'établissent à :

- **55,7 M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital du budget principal (sans la provision pour emprunt obligataire in fine de 7,6 M€), contre un montant de 55,5 M€ au BP 2024,
- **22,3 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts réglés à l'échéance contre un montant de 23,5 M€ au BP 2024,
- **0,6 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts courus non échus, contre 0,5 M€ au BP 2024.

## **B. LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES**

L'endettement du **budget annexe de l'eau** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1er janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole (l'un d'entre eux a été remboursé entre temps).

À cela s'est rajouté en 2017, la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de la Communauté de Communes des Châteaux du fait, là aussi, de l'exercice de plein droit par l'Eurométropole de la compétence de l'eau.

L'endettement du **budget annexe de l'assainissement** est la conséquence de la fusion de la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 3 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration, dont une avance auprès de l'Agence de l'eau à taux zéro.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier** (ZAI) correspond à une avance du budget principal depuis la création de budget annexe en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. La Chambre régionale de comptes a demandé que cette communication, outre dans le budget principal, figure également dans l'état de la dette de la ZAI.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant:

## État de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 01/01/2025 - Budget annexes

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Capital	Encours au 01/01/2025	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091	2015	Caisse d'Epargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	T	A1	382 200,00	191 100,00	5 788,13	19 600,00	25 388,13
1094	2018	Caisse d'Epargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	T	A1	70 801,71	40 184,75	678,12	3 827,12	4 505,24
<b>TOTAL : Emprunts du budget eau</b>								<b>453 001,71</b>	<b>231 284,75</b>	<b>6 466,25</b>	<b>23 427,12</b>	<b>29 893,37</b>
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1	568 522,83	145 444,86	4 670,55	63 031,51	67 702,06
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	M	A1	118 009,13	36 984,89	1 320,77	12 174,79	13 495,56
12417	2017	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	33 930,00	3 770,00	0,00	3 770,00	3 770,00
<b>TOTAL : Emprunts du budget assainissement</b>								<b>720 461,96</b>	<b>186 199,75</b>	<b>5 991,32</b>	<b>78 976,30</b>	<b>84 967,62</b>
	1999	Avance B principal					A1	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL : Emprunts du budget zone d'aménagement immobilier</b>								<b>25 044 103,45</b>	<b>20 300 978,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>								<b>26 217 567,12</b>	<b>20 718 463,28</b>	<b>12 457,57</b>	<b>102 403,42</b>	<b>114 860,99</b>

Les prévisions de charge de la dette des budgets annexes pour 2025 s'établissent à :

	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement
<b>Charges financières</b>	<b>6 500 €</b> (7 300 € au BP 2024)	<b>6 000 €</b> (10 000 € au BP 2024)
<b>Amortissement de la dette</b>	<b>23 900 €</b> (23 900 € au BP 2024)	<b>79 300 €</b> (76 800 € au BP 2024)

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole est :

	Capital	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	1 128 603 824,48	776 082 892,43	20 801 694,76	54 185 207,57	74 986 902,33
Budget eau	453 001,71	231 284,75	6 466,25	23 427,12	29 893,37
Budget assainissement	720 461,96	186 199,75	5 991,32	78 976,30	84 967,62
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>BUDGET CONSOLIDÉ</b>	<b>1 154 821 391,60</b>	<b>796 801 355,71</b>	<b>20 814 152,33</b>	<b>52 845 747,07</b>	<b>75 101 763,32</b>

### L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

L'AFL compte aujourd'hui **1 045 membres** dont 17 départements, 810 communes, 15 métropoles, 51 communautés d'agglomération, 69 communautés de communes, 5 régions, 9 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 61 syndicats intercommunaux ou régies.

L'Eurométropole continuera en 2025 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Près de **10 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 25 % de la dette des collectivités. C'est le 3ème prêteur des collectivités françaises en 2024.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance de son activité sans précédent en 2024, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres (269 nouveaux membres en 2024) et des résultats qui continuent à s'améliorer.

## C. LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **2 232 M€ au 1er janvier 2025** contre 2 160 M€ au 1er janvier 2024, correspondant à une annuité prévisionnelle de **155,8 M€** versée par les débiteurs en 2025.

L'essentiel de cet encours (environ 90%) provient des organismes de logement social bénéficiant de financements aidés par l'Etat.

Le principal bénéficiaire est OPHEA (ex CUS Habitat) dont l'encours de **607,6 M€** représente à lui seul près de 27% du total des garanties accordées.

Les autres garanties accordées le sont à des S.A d'HLM, des Sociétés d'économie mixte ou des Sociétés publiques locales dont l'Eurométropole est membre.

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés par la loi Galland, dont le principal limite à 50% des recettes réelles de fonctionnement, le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à **12,57 %** pour 2024 contre 12,39 % en 2024.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 41 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **68 %** du total garanti.

OPHEA (ex CUS Habitat)	607,6 M€
Habitation Moderne	357,4 M€
Habitat de l'III	193,1 M€
DOMIAL ESH	186,3 M€
C.T.S	165 M€

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100%, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50% du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,
- la SPL Deux Rives ou la SAMINS dont les emprunts ne sont garantis qu'à 80% conformément à la règle du partage des risques pour les opérations d'aménagement.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2024.

## Etat récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg du 01/01/2024 au 31/12/2024

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	2 121 900,00	1 323 925,46	21 826,42	86 204,59	108 031,01
C.T.S (Bus)	51 650 000,00	37 715 860,00	502 779,26	3 932 090,00	4 434 869,26
C.T.S (Tram)	248 522 500,00	155 399 441,64	3 623 843,35	13 041 069,87	16 664 913,22
S.E.R.S	7 969 250,33	4 166 245,28	141 796,87	335 323,70	477 120,57
GIP ICANS (IRCAL)	21 401 577,50	15 360 795,09	651 561,93	905 556,32	1 557 118,25
SPL Deux Rives	53 200 000,00	31 015 227,44	305 349,68	7 454 846,04	7 760 195,72
SEM Pôle Funéraire	250 000,00	68 205,74	960,44	45 240,65	46 201,09
Fondation Home Protestant	155 797,98	72 032,08	2 193,52	3 977,68	6 171,20
SA d'HLM I.C.F Habitat Nord Est	29 941 344,77	21 269 330,99	653 137,94	901 908,17	1 555 046,11
SEDES (ex SOCOLOPO)	40 573 867,25	22 976 077,40	829 369,78	1 154 395,92	1 983 765,70
Société Coopérative Habitat de l'III	194 659 867,17	165 034 760,53	4 509 638,79	2 135 757,26	6 645 396,05
SA d'HLM NLE (CDC Habitat)	116 805 742,49	92 808 359,56	3 074 653,03	1 092 543,85	4 167 196,88
CDC Habitat Social (ex SNI)	17 812 456,00	17 360 984,87	606 303,86	105 914,21	712 218,07
ADOMA	16 166 662,79	10 010 734,26	239 373,51	495 169,78	734 543,29
SA d'HLM Batigère Nord-Est	131 478 249,01	110 253 873,37	3 776 297,15	1 377 634,31	5 153 931,46
SA d'HLM 3F Grand Est	89 211 512,42	66 341 981,35	9 119 522,86	1 343 699,51	10 463 222,37
Fondation Saint-Thomas	2 371 605,19	1 918 236,78	53 705,34	36 500,62	90 205,96
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	4 593 375,35	183 819,39	140 080,60	323 899,99
SAEML Habitation Moderne	456 780 549,56	357 426 217,26	13 964 342,24	8 194 266,38	22 158 608,62
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	825 126,66	25 069,72	13 872,26	38 941,98
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	173 991,03	6 263,68	173 991,03	180 254,71
Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 053 384,95	29 494,78	1 887,81	31 382,59
OPHEA (ex C.U.S Habitat)	771 609 683,41	607 565 250,61	25 010 300,79	16 363 030,70	41 373 331,49
DOMIAL ESH	221 979 180,88	186 277 407,08	5 818 862,47	7 726 311,41	13 545 173,88
VILOGIA	75 172 270,12	73 090 938,09	1 743 589,44	368 843,36	2 112 432,80
Association Arts et Industries	13 400 000,00	9 011 984,69	333 491,81	413 311,24	746 803,05
Fondation Vincent de Paul (transfert Emmaüs)	601 804,05	122 289,53	4 647,00	22 398,42	27 045,42
Foyer Moderne de Schiltigheim	57 392 864,76	46 687 473,88	1 495 121,84	933 720,91	2 428 842,75
Association Amitel	6 768 773,02	5 182 465,07	163 744,85	117 585,17	281 330,02
Etab des Diaconesses (Maison Bethlehem)	2 309 000,00	448 474,17	17 463,79	143 462,21	160 926,00
Société Foncière Habitat et Humanisme	3 964 637,00	3 467 598,72	101 809,76	22 204,93	124 014,69
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	313 168,38	10 347,89	56 371,51	66 719,40
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	59 309 616,77	50 203 242,45	1 803 042,98	541 527,84	2 344 570,82
NEOLIA	125 500 903,64	102 724 827,27	3 239 565,50	1 749 014,23	4 988 579,73
PROCIVIS Habitat Alsace	440 000,00	398 447,63	2 963,95	398 447,63	401 411,58
Présence Habitat	2 102 334,00	1 971 042,48	51 217,59	2 454,97	53 672,56
S.C.I Strasbourg Eurométropole Accession	5 283 896,00	5 283 896,00	53 400,12	0,00	53 400,12
Alsace Habitat (ex SIBAR)	32 097 636,33	16 452 128,75	477 763,62	1 180 575,91	1 658 339,53
OPIDIA	3 461 130,00	3 461 130,00	82 728,24	0,00	82 728,24
OFS La Coopérative foncière	356 990,00	356 183,49	12 822,60	835,55	13 658,15
Office Foncier Solidaire Alsace	1 260 000,00	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00
Association Entraide Le Relais	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 875 101 281,50</b>	<b>2 231 696 115,38</b>	<b>82 744 187,78</b>	<b>73 012 026,55</b>	<b>155 756 214,33</b>

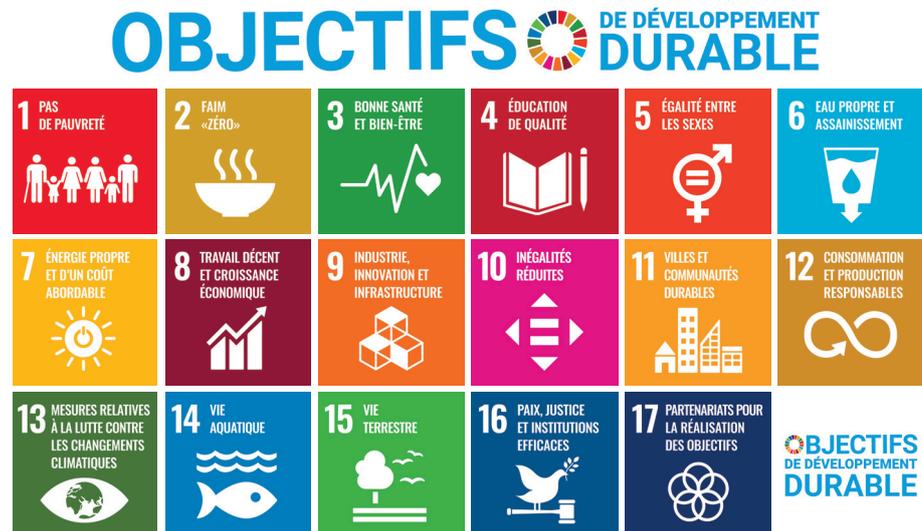
## 4. LE BUDGET LU AUTREMENT

L'objectif de cette lecture différente du budget est de permettre d'appréhender le budget de fonctionnement et d'investissement opérationnel à travers plusieurs prismes :

- les **objectifs de développement durable** qui permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs définis par l'ONU ;
- l'analyse **I4CE** apporte un éclairage sur le budget d'un point de vue de l'atténuation au changement climatique en analysant l'impact carbone des différentes dépenses.

### A. RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030<sup>1</sup>.

Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les Objectifs de Développement Durable » a été publié le 1er décembre 2023<sup>2</sup>. Il révèle les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

L'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la métropole de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU<sup>3</sup> et est citée en exemple dans un rapport remis le 22 février 2024 à la ministre de la transition écologique.

**Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire** en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74% des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires :

- 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores »
- 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie »
- 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

(1) <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

(2) [https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?\\_lg=fr-FR](https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR)

(3) <https://sdgs.un.org/partnerships/analyse-des-budgets-dinvestissement-selon-les-odd>

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18ème ODD "Accès à la culture" a été créé.

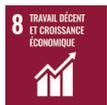
La cartographie budgétaire ODD du territoire s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1, 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés effectivement par la nature du projet.
2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquées en politique, la Loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant de la ligne de crédit. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,66 %	16,67 %	16,67 %

Depuis le rapport de développement durable 2022, les 18 ODD sont regroupés en 5 axes eux-mêmes reliés aux 3 piliers du mandat. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la Direction des ressources humaines (administration des ressources humaines et paie) et à la Direction des finances (coordination des opérations comptables ; gestion de la dette, de la dette garantie et de trésorerie) n'ont pas été intégrées à l'analyse.

### Un rapport basé sur les 3 piliers du mandat et décliné en 5 axes:

3 PILIERS DU MANDAT	5 AXES DE TRAVAIL	18 ODD
	Territoire bas-carbone	   
Transformation écologique et économique	Résilience urbaine verte	    
	Développement coopératif	   
Démocratie Europe Territoire	Droits universels	    
Transformation sociale	Résilience sociale	    

ODD	Fonctionnement	Investissement
<b>PILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE</b>	<b>170,4 M€</b>	<b>257,5 M€</b>
<b>AXE TERRITOIRE BAS CARBONE</b>	<b>69,9 M€</b>	<b>134,0 M€</b>
07 - Recours aux énergies renouvelables	11,6 M€	7,9 M€
11 - Villes et communautés durables	53,0 M€	113,1 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	5,3 M€	13,0 M€
<b>AXE RÉSILIENCE URBAINE VERTE</b>	<b>19,0 M€</b>	<b>55,6 M€</b>
03 - Accès à la santé	1,0 M€	10,5 M€
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	2,3 M€	2,0 M€
11 - Villes et communautés durables	14,5 M€	42,2 M€
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,2 M€	0,9 M€
<b>AXE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF</b>	<b>81,4 M€</b>	<b>67,9 M€</b>
08 - Travail décent et croissance économique	10,9 M€	43,9 M€
09 - Industrie, innovation et infrastructures	30,4 M€	16,3 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	39,7 M€	7,7 M€
17 - Partenariat pour des objectifs mondiaux	0,4 M€	0,0 M€
<b>PILIER DÉMOCRATIE TERRITOIRE EUROPE</b>	<b>76,2 M€</b>	<b>46,6 M€</b>
<b>AXE DROITS UNIVERSELS</b>	<b>76,2 M€</b>	<b>46,6 M€</b>
01 - Éradication de la pauvreté	2,1 M€	5,1 M€
05 - Égalité des sexes	0,3 M€	0,0 M€
10 - Réduction des inégalités	15,5 M€	13,6 M€
11 - Villes et communautés durables	0,6 M€	0,2 M€
16 - Justice et paix	51,6 M€	25,0 M€
18 - Culture	6,1 M€	2,7 M€
<b>PILIER TRANSFORMATION SOCIALE</b>	<b>9,1 M€</b>	<b>13,1 M€</b>
<b>AXE RÉSILIENCE SOCIALE</b>	<b>9,1 M€</b>	<b>13,1 M€</b>
02 - Lutte contre la faim	0,5 M€	0,2 M€
03 - Accès à la santé	3,0 M€	1,2 M€
04 - Accès à une éducation de qualité	5,0 M€	11,7 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	0,6 M€	0,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>255,6 M€</b>	<b>317,2 M€</b>

## Pilier Transformation écologique et économique du territoire

### • 1. / Fonctionnement

Ce pilier représente **170,4 M€**, soit un tiers des crédits de fonctionnement répondant à un ODD.

- L'axe **développement coopératif** est le plus investi avec 81,4 M€ principalement du fait de l'ODD 12 Modes de consommation et de production durables (39,7 M€) qui intègre la politique de collecte et de traitement des déchets et de l'ODD 9 Industrie, innovation et infrastructures (30,4 M€) correspondant aux dépenses informatiques et à l'entretien des routes.
- L'axe **territoire bas carbone** représente 69,9 M€ dont 53,0 M€ au titre de l'ODD 11 Villes et communautés durables du fait de la contribution au budget annexe des mobilités actives et 11,6 M€ pour l'ODD 7 Recours aux énergies renouvelables prenant en compte les achats énergétiques de la collectivité.
- L'axe **résilience urbaine verte** s'élève à 19,0 M€ dont 14,5 M€ pour l'ODD 11 Villes et communautés durables intégrant les opérations de propreté urbaine et la subvention à l'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS).

### • 2 / Investissement

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **257,5 M€**, soit 81,2 % du total.

- L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 134,0 M€ avec très majoritairement l'ODD 11 Villes et communautés durables (113,1 M€) au sein duquel on retrouve les investissements de transport (tram ouest, schéma directeur vélo) ainsi que les aides à l'habitat.
- L'axe **développement coopératif** représente 67,9 M€ dont la majorité (43,9 M€) relève de l'ODD 8 Travail décent et croissance économique où l'on retrouve les grandes opérations de construction (stade de la Meinau, Wacken). L'axe est complété par l'ODD 9 Industrie, innovation et infrastructures (16,3 M€) qui comprend les travaux de mise aux normes de l'unité de valorisation énergétique.
- L'axe **résilience urbaine verte** affiche 55,6 M€ dont 42,2 M€ pour l'ODD 11 Villes et communautés durables qui prend en compte l'aménagement de la ZAC des Deux Rives et l'opération de fluidification de la zone commerciale sud.

## Pilier Démocratie, territoire et Europe

### • 1 / Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **76,2 M€** en fonctionnement, soit 29,8 % du budget de fonctionnement correspondant à un ODD, et correspond à l'axe **droits universels**. L'ODD 16 Justice et paix apparaît très largement comme le plus investi avec 51,6 M€ dédiés notamment à la subvention au service d'incendie et de secours (SIS 67). Vient ensuite l'ODD 10 Réduction des inégalités (15,5 M€) correspondant aux politiques de lutte contre l'exclusion et à la prévention spécialisée.

### • 2 / Investissement

Ce pilier représente **46,6 M€** soit 14,7 % du budget global. Ces sommes sont principalement réparties entre l'ODD 16 Justice et paix (25,0 M€), qui intègre la mise en accessibilité du centre administratif et les projets de systèmes d'information, et l'ODD 10 Réduction des inégalités (13,6 M€) avec une partie du projet de restructuration de stade de la Meinau, vecteur d'autonomisation et d'intégration.

## Pilier Transformation sociale

### • 1/ Fonctionnement

Ce pilier correspond à l'axe **résilience sociale** et représente **9,1 M€** de crédits de fonctionnement, soit 3,6 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD. Il se compose entre autres de l'ODD 4 Accès à une éducation de qualité (5,0 M€) avec les financements fléchés vers l'économie sociale et solidaire et l'acquisition de documents par les médiathèques.

### • 2/ Investissement

Ce pilier représente **13,1 M€** d'investissements, soit 4,3 % budget d'investissement répondant à un ODD. L'ODD 4 Accès à une éducation de qualité y est très largement majoritaire avec 11,7 M€, correspondant notamment au PAPS-PCPI et au contrat de plan Etat-région dédié à la recherche.

## B. RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LA MÉTHODE I4CE

### L'évaluation climat du budget: une méthode innovante

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur leur site dédié: <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-des-budgets-collectivites-territoriales/>

### À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

**La méthode appliquée à l'Eurométropole de Strasbourg s'appuie essentiellement sur le volet « Atténuation du changement climatique » et vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ?** Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Cette méthode a été testée sur les comptes administratifs 2019 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (investissement et fonctionnement) lors du travail exploratoire en 2020 puis lors de la présentation de la section investissement des BP 2022 de la Ville et de l'Eurométropole. Ici, la méthode a été appliquée sur le BP 2025 des deux collectivités, pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

En appliquant la méthode I4CE, il convient de sortir de l'analyse les dépenses correspondant soit à des dépenses de ressources humaines (y compris indemnités, cotisations, retraites, frais de déplacement, etc.), soit à diverses écritures comptables.

Le total des dépenses prises en compte est ainsi de 255,7 M€.

- L'analyse fait ressortir un montant de dépenses considérées **neutres de 153,4 M€, soit 60,0 % du total**. Il s'agit des dépenses correspondant aux grandes

politiques publiques de compétence métropolitaine (propreté urbaine, patrimoine public, prévention, urbanisme, économie sociale et solidaire, sport, etc.).

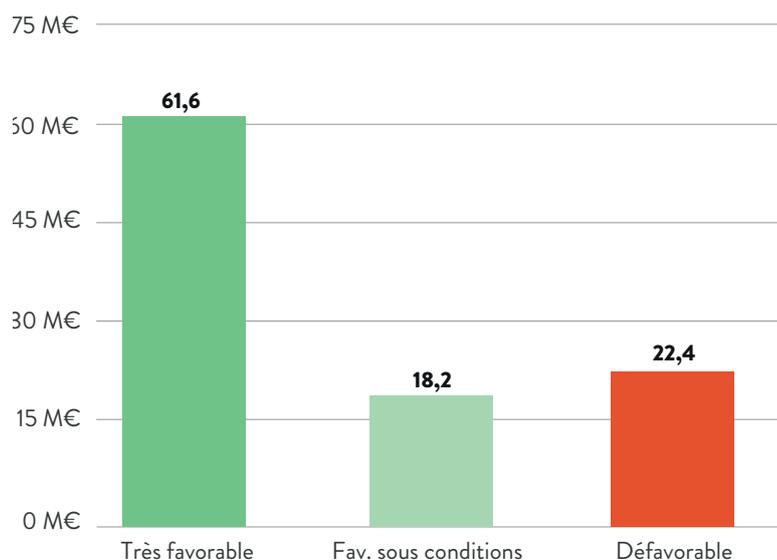
S'il est légitime d'estimer que la neutralité en matière de climat n'existe jamais tout à fait, ces dépenses sont considérées comme « neutres » dans la mesure où elles n'ont pas un impact sur le climat suffisamment significatif pour pouvoir être classées en défavorables ou en favorables.

- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 61,6 M€, soit 24,1 % du total**. Il s'agit principalement du financement du budget annexe des mobilités actives sur les politiques de transport en commun et de vélo. Cela intègre également les dépenses d'électricité qui sont certifiées 100 % d'origine renouvelable et à la part électrique du chauffage urbain. Ces dépenses sont compatibles avec la neutralité carbone.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 18,2 M€, soit 7,1 % du total**. Elles concernent la collecte, le tri et la réduction des déchets, les arbres d'alignement ainsi que le soutien aux filières de recyclage-réemploi, le changement des pratiques agricoles et alimentaires et l'écologie du territoire. L'organisation en 2025 des assises européennes de la transition écologique est également valorisée ici.

Bien que favorables au climat, ces dépenses demeurent insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone voire présentent un risque de verrou technologique.

- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 22,4 M€, soit 8,8 % du total**. Elles concernent majoritairement les achats d'énergie fossile, les poubelles bleues pour la part non valorisable des ordures ménagères, la gestion des routes, autoroutes (transfert État), parkings, la subvention à l'office de tourisme et à l'aéroport, ainsi que diverses dépenses comme la communication (imprimerie, journaux, serveurs...) et la logistique. Ces dépenses favorisent l'émission de gaz à effet de serre et vont à l'encontre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

#### I4CE fonctionnement - BP 2025



\*hors dépenses neutres

## SECTION D'INVESTISSEMENT

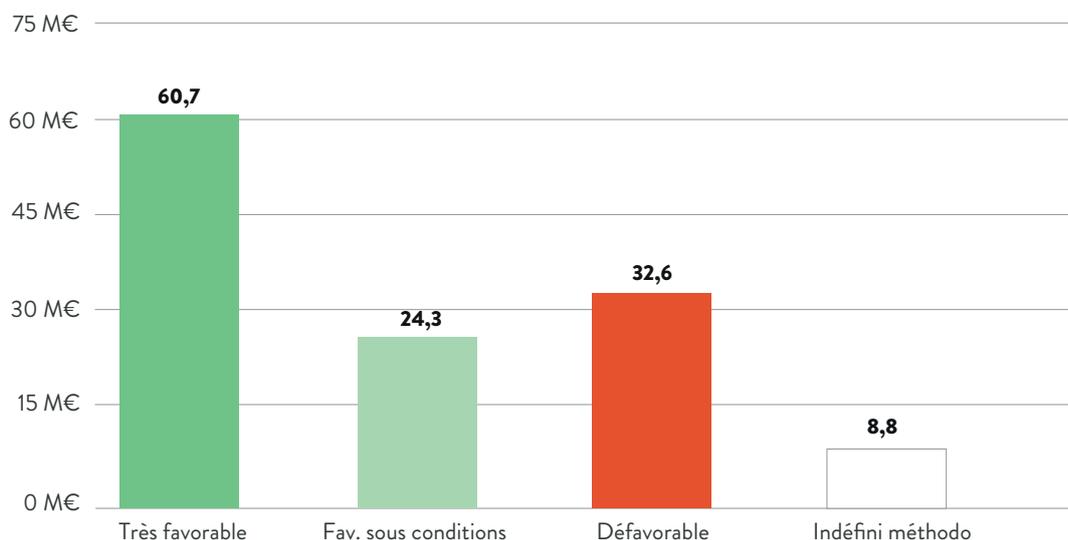
L'investissement opérationnel inscrit au BP 2024 représente **317,2 M€**. La ventilation au prisme de la méthode I4CE donne les résultats suivants :

- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 190,7 M€, soit 60,1 % du total** des investissements. Il s'agit de la majorité des dépenses d'investissements de l'Eurométropole. Elles concernent par exemple les projets de construction ou d'amélioration fonctionnelle des bâtiments (Stade de la Meinau, Cardo, nouveau Parc des expositions, mise aux normes de l'UVE), les réserves foncières, les dépenses d'entretien des voiries ou d'aménagement d'espaces publics extérieurs et l'entretien et la maintenance des bâtiments.

De manière similaire à la section de fonctionnement, ces investissements n'ont pas un impact parfaitement nul sur le climat mais celui-ci n'est pas suffisamment significatif. Il s'agit d'opérations qui ne contribuent ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

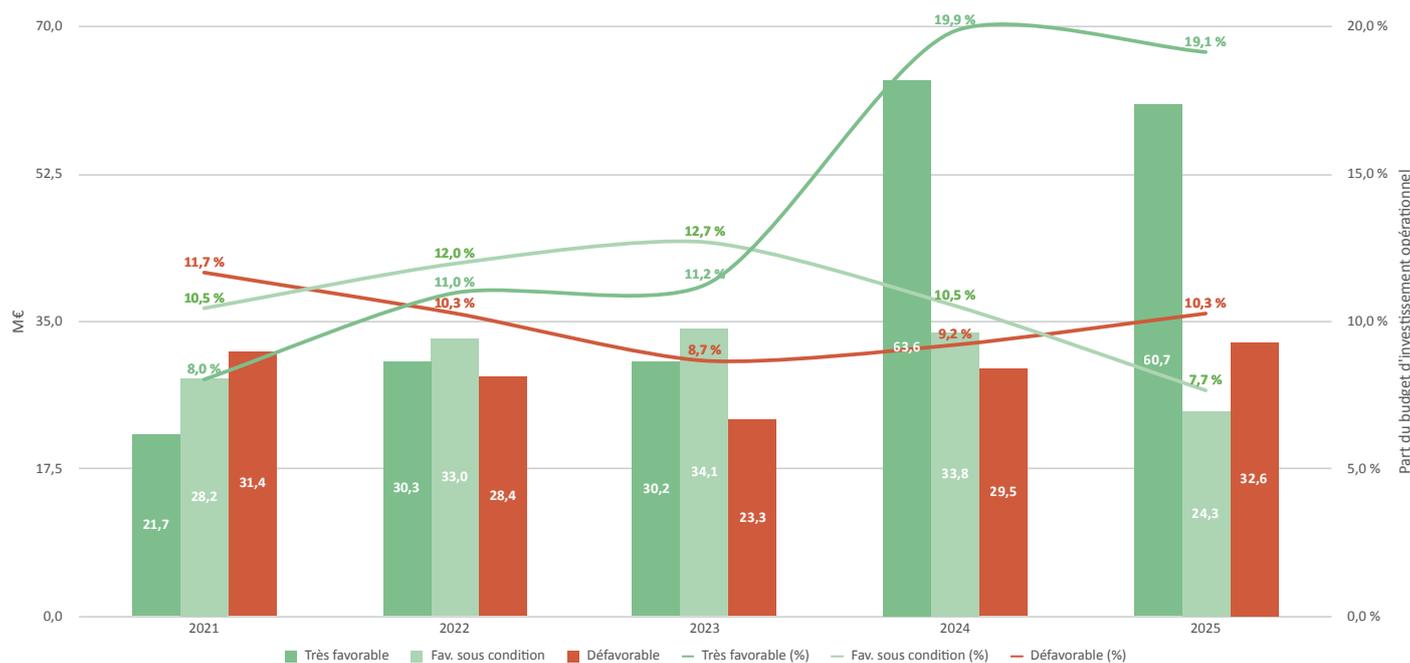
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 60,7 M€, soit 19,1 % du total** des investissements. Elles concernent en premier lieu les mobilités, les aménagements liés au tram et le schéma directeur vélo. Viennent ensuite l'acquisition de véhicules électriques et la rénovation énergétique du patrimoine métropolitain. Ces dépenses permettent de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 24,3 M€, soit 7,7 % du total** des investissements. Elles correspondent notamment au projet de transport en site propre de l'ouest strasbourgeois (TSPO), au réaménagement des espaces extérieurs (Espex), à la mise en place des bornes de collecte des bio-déchets, à la requalification de la M35 ou encore aux aides aux particuliers dans le cadre de la ZFE.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 32,6 M€, soit 10,3 % du total** des investissements. Elles concernent majoritairement les projets de voirie (accès zone commerciale sud, nouvelles voiries liées à l'aménagement, parkings dans les communes) et l'acquisition de véhicules diesel, essence ou peu performants (véhicules spécifiques). Les projets numériques et les poubelles bleues (pour la partie non valorisable des ordures ménagères) complètent cette section. Ces dépenses sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des gaz à effet de serre de manière significative.
- Les dépenses considérées comme **indéfinies s'élèvent à 8,8 M€, soit 2,8 % du total** des investissements. Ces dépenses ont a priori un impact sur le climat mais qui n'est pas évaluable en l'état des connaissances du fait de la persistance de controverses scientifiques. Il s'agit par exemple des dépenses d'infrastructures informatiques et des opérations globales de renouvellement urbain.

### I4CE investissement - BP 2025



\*hors dépenses neutres

## I4CE investissement - évolution du BP 2021 au BP 2025



### Focus sur l'analyse des dépenses de travaux bâtimentaires

Les différents types de travaux sont répartis selon les catégories suivantes :

- Neuf
- Restructuration globale (énergie, accessibilité, sécurité) (RG)
- Rénovation globale avec extension (RGX)
- Rénovation énergétique (RE)
- Rénovation patrimoniale (RP)
- Rénovation patrimoniale partielle incluant de la rénovation énergétique (étanchéité / couverture) (RGP)
- Autres (rénovation multiples, mises aux normes)

En lien avec la direction de l'architecture et du patrimoine, une évaluation I4CE de chaque type de travaux a pu être réalisée. Il a été décidé d'attribuer à chacun un pourcentage de dépenses considérées comme « neutres » et « très favorables » :

Type de travaux	Neutre	Très favorable
Neuf	80 - 90 %	10 - 20 %
RG	50 - 70 %	30 - 50 %
RGX	70 - 100 %	0 - 30 %
RE	10 - 30 %	70 - 90 %
RP	50 %	50 %
RGP	50 %	50 %
Autres	80 - 90 %	10 - 20 %

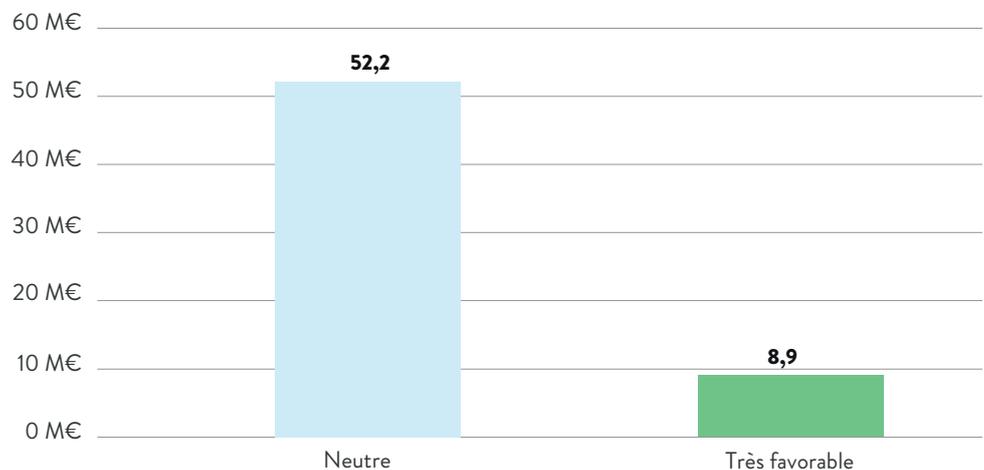
Cette cotation comporte des plages car indépendamment du type de travaux, une analyse au cas par cas vient préciser l'impact climatique de la dépense considérée.

L'ensemble des dépenses par type de travaux est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Total		Neutre		Très favorable	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>Autres</b>	<b>44,0 M€</b>	<b>72,1 %</b>	<b>39,5 M€</b>	<b>75,8 %</b>	<b>4,5 M€</b>	<b>50,4 %</b>
Neuf	9,5 M€	15,5 %	8,5 M€	16,4 %	0,9 M€	10,7 %
<b>RG</b>	<b>4,0 M€</b>	<b>6,6 %</b>	<b>2,8 M€</b>	<b>5,4 %</b>	<b>1,2 M€</b>	<b>13,5 %</b>
RE	2,0 M€	3,3 %	1,0 M€	1,9 %	1,0 M€	11,3 %
<b>RGP</b>	<b>1,3 M€</b>	<b>2,2 %</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,3 %</b>	<b>1,2 M€</b>	<b>13,3 %</b>
RGX	0,2 M€	0,3 %	0,2 M€	0,3 %	0,1 M€	0,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>61,1 M€</b>	<b>100 %</b>	<b>52,2 M€</b>	<b>100 %</b>	<b>8,9 M€</b>	<b>100 %</b>

Au global, les dépenses de travaux représentent **52,2 M€ (85,4 %) de dépenses considérées comme neutres et 8,9 M€ (14,6 %) de dépenses très favorables.**

### Impact climatique des dépenses de travaux - BP 2025



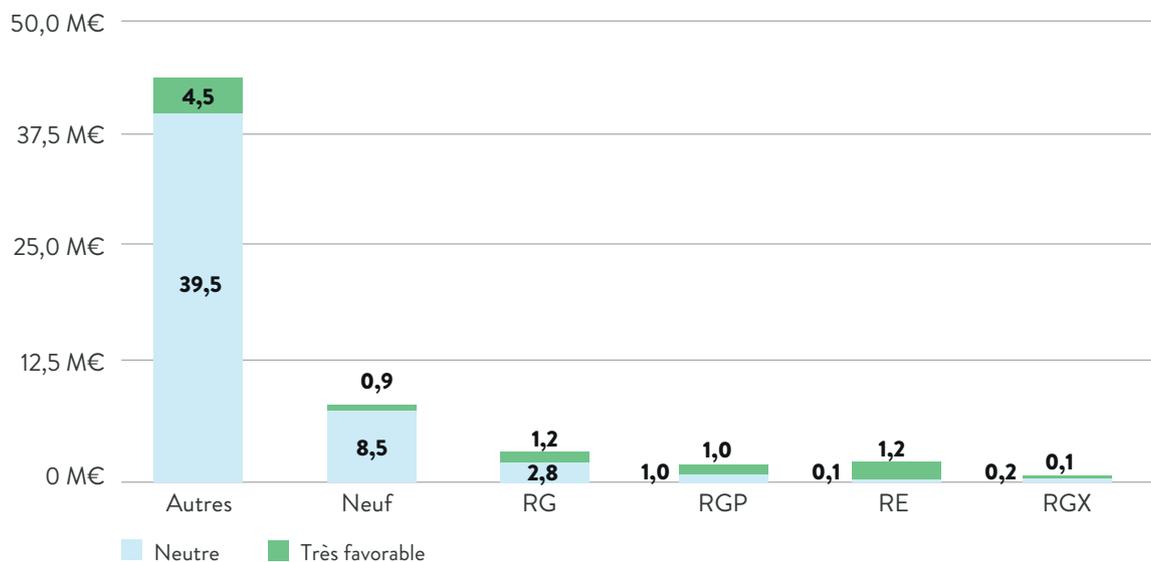
Les travaux considérés comme « autres » représentent la majorité des crédits avec **44,0 M€ (72,1 %)** dont une **faible part -en proportion- de dépenses très favorables (4,5 M€)**. Cette prépondérance s'explique par l'importance des travaux d'agrandissement du stade de la Meinau (40 M€) qui est une opération de vaste ampleur difficile à placer dans une seule catégorie : il ne s'agit pas d'une construction neuve ni d'une restructuration classique. On retrouve également les travaux de mise aux normes de l'unité de valorisation énergétique dans cette catégorie. Ces travaux ont un impact globalement neutre avec une part très favorable liée à l'isolation des constructions nouvelles et aux déchets dans le cas de l'UVE.

La construction de bâtiments neufs représente **9,5 M€ (15,5 %)** avec une **faible part de dépenses très favorables (0,9 M€)**. Celle-ci correspond aux standards élevés d'isolation des nouveaux bâtiments qui permettent des économies d'énergie. C'est le cas par exemple du Cardo, de l'aménagement de l'accueil du centre administratif ou encore de la production de logements sociaux.

Des restructurations globales sont prévues à hauteur de **4,0 M€ (6,6 %)** avec une **part modérée de dépenses très favorables (1,2 M€)** qui correspondent aux émissions non émises par le choix de rénover plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Il s'agit notamment de la restructuration du site de la Fédération.

Les rénovations patrimoniales et énergétiques s'élèvent à **2,0 M€** (3,3 %) dont **la moitié de dépenses très favorables**. Cela concerne les travaux de rénovation thermique et la restructuration fonctionnelle du centre administratif.

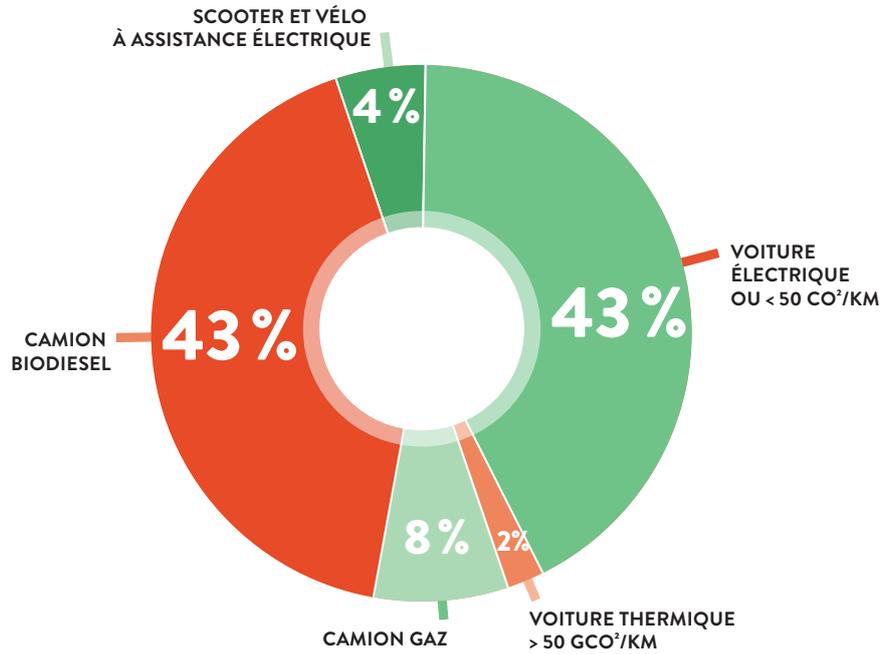
Les travaux de rénovation énergétique du patrimoine métropolitain s'élèvent à **1,3 M€** (2,2 %) avec une **part importante de dépenses très favorables** (1,2 M€). Par nature, ce type de travaux vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments même s'il nécessite des ressources, ce qui explique qu'une petite partie soit classée en neutre.



## Focus sur les programmes d'acquisition de véhicules

Les acquisitions de véhicules sont inscrites à hauteur de **3,0 M€** au BP 2025. La répartition prévisionnelle des types de véhicules achetés est la suivante :

### Programmes d'acquisition BP 2025 - Détail des véhicules



La catégorisation I4CE des dépenses liées à l'acquisition de véhicules est synthétisée dans l'infographie suivante :

### Achat de véhicules

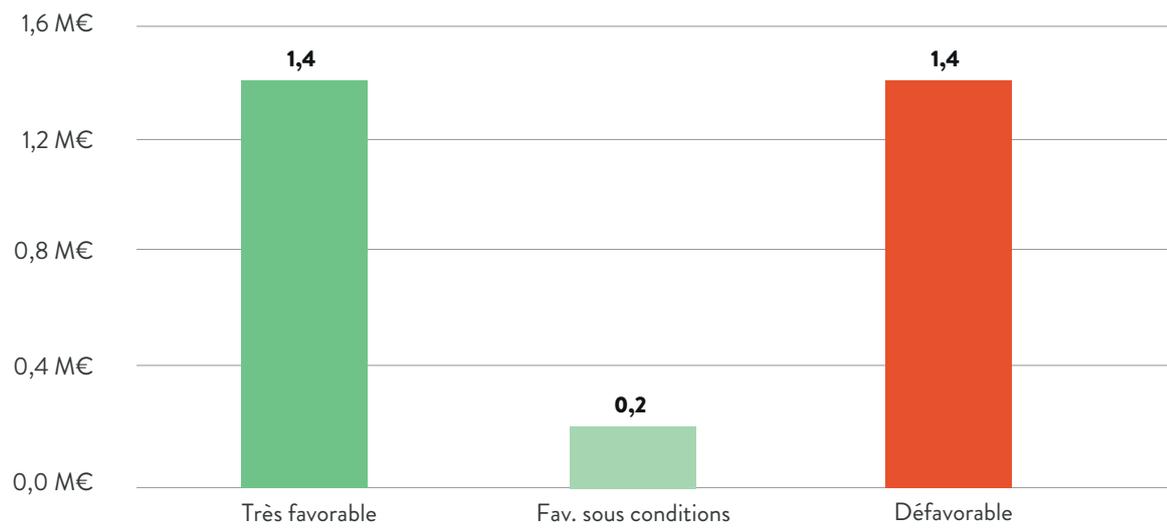
	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
	moins de 50 g CO <sub>2</sub> /km		plus de 50 g CO <sub>2</sub> /km
	électrique	gaz ou hybride	diesel ou essence
	électrique ou actif		fossiles
	électrique ou moins de 50 g CO <sub>2</sub> /km	gaz ou hybride	diesel ou essence

Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 1,4 M€ (47 %)** et vont être consacrées à l'achat voitures électriques ou faiblement émettrices, de scooters électriques et de vélos à assistance électrique.

Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 0,2 M€ (8%)** et concernent l'acquisition de camions roulant au gaz.

Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 1,4 M€ (2%)** et concernent l'achat de voitures thermiques et de camions roulant au biodiesel.

## Impact climatique des acquisitions de véhicules - BP 2025



# 5. BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES

## A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est en hausse au BP 2025. Elle s'établit à **208,5M€** contre **199,8 M€** au BP 2024.

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES- Exercice 2025

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>5 418 880</b>	<b>5 697 509</b>	<b>4 582 064</b>	<b>-19,58 %</b>
> Prestations de services	2 103 310	2 354 185	1 348 754	-42,71%
> Frais d'études	935 000	800 000	915 000	14,38%
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	800 000	800 000	950 000	18,75%
> Catalogues et imprimés	170 000	145 000	250 000	72,41%
> Honoraires et frais d'acte et contentieux	1 160 000	825 000	650 000	-21,21%
> Autres	250 570	773 324	468 310	-39,44%
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>13,04 %</b>
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	2 300 000	2 300 000	2 600 000	13,04 %
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>183 231 120</b>	<b>184 057 491</b>	<b>192 472 936</b>	<b>4,57%</b>
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	179 360 820	183 044 000	191 225 000	4,47%
• Contribution forfaitaire à la CTS	168 476 042	170 350 000	175 745 000	3,17%
• Contribution Vélhop	2 040 000	2 475 000	2 280 000	-7,88%
• Intégration tarifaire SNCF	1 336 654	1 350 000	1 730 000	28,15%
• Contribution au REME	5 900 000	7 500 000	10 020 000	33,60%
• Contribution CTBR	1 385 624	800 000	1 000 000	25,00%
• Autres subventions	222 500	569 000	450 000	-20,91%
> Prime Mobilité	3 000 000	200 000	200 000	0,00%
> Autres charges de gestion courante	870 300	813 491	1 047 936	28,82%
<b>4 Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0,00 %</b>
> Annulation de titres sur ex. antérieurs	0	25 000	25 000	0,00 %
<b>5 Atténuation de produits</b>	<b>350 000</b>	<b>320 000</b>	<b>220 000</b>	<b>-31,25 %</b>
> Remboursement Versement transport	350 000	320 000	220 000	-31,25 %
<b>6 Financement de la section d'investissement</b>	<b>6 200 000</b>	<b>7 400 000</b>	<b>8 600 000</b>	<b>16,22 %</b>
> Amortissements	6 200 000	7 400 000	8 600 000	16,22 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>197 500 000</b>	<b>199 800 000</b>	<b>208 500 000</b>	<b>4,35 %</b>

Cette hausse s'explique principalement par :

- les subventions versées en hausse de 8,2 M€, notamment :
- la subvention d'exploitation versée à la CTS (+5,4 M€), inscrite cette année à 175,7 M€ (voir infra),
- la subvention versée à la région pour le déploiement du REME (+2,5 M€) portée à 10 M€ en 2025, contre 7,5 M€ au BP 2024,
- l'intégration tarifaire SNCF (+0,4 M€), à 1,7 M€ en 2025,
- la subvention pour la CTBR à +0,2 M€, inscrite à 1 M€,
- les subventions vélo (-0,3 M€) dont la subvention Vélhop inscrite à 2,3 M€ (-0,2 M€).
- les amortissements en hausse de 1,2 M€ pour se conformer au réalisé 2024,
- la conduite des projets de transports, qui s'établit à 1,6 M€, (+1 M€), en raison principalement des préjudices économiques liés à l'extension du tram ouest,
- les remboursements au budget principal en hausse de 0,5 M€ inscrit à 3,6 M€ dont 2,6 M€ de charges de personnel et 1 M€ de frais d'administration,
- le remboursement du versement mobilité en baisse (-0,1 M€),
- les frais d'honoraires (-0,2 M€),
- le service pour le transport des personnes à mobilité réduite en baisse de 0,9 M€, dont le marché arrive.

## Zoom sur la contribution forfaitaire versée à la CTS

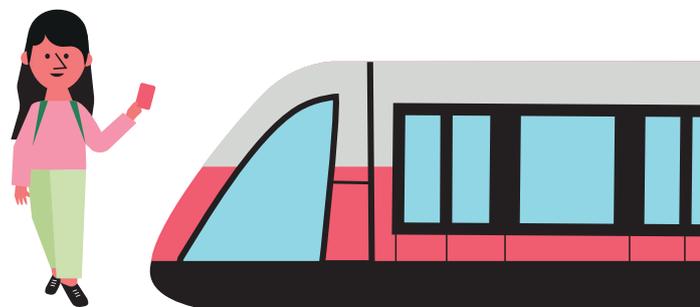
L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités verse annuellement à la CTS, en charge de l'exploitation de son réseau de tramway et de bus, une contribution permettant de couvrir :

- le déficit d'exploitation de la CTS, (écart entre les charges d'exploitation et les recettes commerciales)
- les charges financières (amortissements, provisions) liées aux investissements supportés par la CTS, tels que les extensions du réseau ou l'acquisition de matériel roulant.

Par conséquent, toutes les nouvelles offres et les nouveaux services proposés (extension d'une ligne de tramway...), ou modification de la politique tarifaire impactent le montant de la contribution nécessaire à l'équilibre financier du service.

La contribution s'inscrit cette année à hauteur de **175,7 M€**.

Elle augmente de 5,4 M € par rapport au BP 2024, en raison de l'évolution de l'offre, qui intègre également le volet transport des personnes à mobilité réduite.



## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES- Exercice 2025

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
<b>1 Impôts et taxes</b>	<b>121 543 050</b>	<b>129 000 000</b>	<b>136 000 000</b>	<b>5,43 %</b>
> Versement mobilité	121 500 000	129 000 000	136 000 000	5,43 %
> Autres impôts et taxes	43 050	0		
<b>2 Participation du budget principal</b>	<b>62 800 000</b>	<b>57 400 000</b>	<b>49 900 000</b>	<b>-13,07 %</b>
> Contribution d'équilibre du budget principal	62 800 000	57 400 000	49 900 000	-13,07 %
<b>3 Dotations et participations</b>	<b>5 766 150</b>	<b>2 866 150</b>	<b>2 866 140</b>	<b>-50,29 %</b>
> Dotation Générale de Décentralisation (Transport scolaire)	1 913 218	1 913 218	1 913 208	0,00 %
> Participation de l'État	620 000	620 000	622 000	0,00 %
> Participation de la Région	232 932	232 932	232 932	0,00 %
> Filet de sécurité		100 000		-100,00 %
<b>4 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>2 900 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>16,67 %</b>
> Forfait de post stationnement	2 900 000	3 000 000	3 500 000	16,67 %
<b>5 Autres produits de gestion courante</b>	<b>90 800,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>50 000</b>	<b>-37,50 %</b>
> Produit marché TPMR	80 000,00	80 000,00	25 000	-68,75 %
> Autres	10 800,00	0	25 000	
<b>6 Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>1 300 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>25,00 %</b>
> Reprise sur provision	1 300 000	4 000 000	5 000 000	25,00 %
<b>7 Produits exceptionnels</b>	<b>3 100 000</b>	<b>3 453 850</b>	<b>11 183 860</b>	<b>223,81 %</b>
> Quote-part des subi. d'inv. transférées au compte de résultat	1 600 000	1 600 000	1 700 000	6,25 %
> Mandats annulés	1 500 000	1 853 850	9 483 860	411,58 %
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>197 500 000</b>	<b>199 800 000</b>	<b>208 500 000</b>	<b>4,35 %</b>

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement :

- le produit attendu du versement transport est en hausse de 7, M€ et s'établit à **136 M€**,
- la régularisation de trop perçu par la CTS et la région concernant l'intégration tarifaire SNCF depuis 2020 à hauteur de 9,5 M€ soit une hausse de 7,6 M€.
- le produit du forfait post stationnement en hausse de 0,5 M€,
- le retraitement des subventions d'investissement (+0,1 M€).

L'équilibre de la section de fonctionnement est assurée par :

- la contribution du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement à **49,9 M€** au BP 2025 en baisse de 7,5 M€ par rapport au BP 2024,
- la reprise de la provision pour perte d'exploitation de 5 M€.

## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

**La section d'investissement** s'élève à 23,5 M€, dont 21,7 M€ de dépenses opérationnelles.

Les principales dépenses opérationnelles comprennent :

- l'amélioration du réseau de transport collectif pour 7,5 M€ concernant :
  - le renouvellement des tramways et des bus (4 M€),
  - la réalisation du schéma bus (2,3 M€),
  - la mise en accessibilité des arrêts de bus et tramway pour 0,5 M€,
  - les équipements destinés au transport collectif pour 0,4M€,
  - les aménagements en faveur du REME (0,3 M€).
- les actions en faveur du développement du vélo à hauteur de 9,9 M€ dont :
  - 6,1 M€ pour la réalisation de pistes cyclables
  - 1,7 M€ destinés à l'aménagement cyclable de proximité
  - 0,7 M€ de subventions aux particuliers pour l'acquisition d'un VAE,
  - 0,6 M€ pour l'accompagnements des projets vélos,
  - 0,4 M€ pour le développement des arceaux et des parcs à vélos,
  - 0,1 M€ de subventions pour la réalisation de stationnement vélo sécurisés, dans le cadre de la ZFE.
  - 0,3 M€ pour le nouveau plan de déplacement des entreprises du Port de Strasbourg
- les subventions versées à la CTS pour l'extension du tramway Ouest pour 3,5 M€,
- le développement de la multimodalité pour 0,7 M€

Les **recettes d'investissement** se composent de subventions perçues pour 4,2 M€ dont 3,5 M€ pour l'extension du tramway Ouest, 0,8 M€ destinés à la réalisation de pistes cyclables.

L'autofinancement s'élève à 8,6 M€ d'amortissement.

Une prévision d'emprunt de 10,3 M€ assure l'équilibre de la section d'investissement.

# 6. BUDGET DE L'EAU

## A. SECTION D'EXPLOITATION

En préambule, il convient de souligner que les redevances d'eau et d'assainissement ont été totalement refondues à compter de l'exercice 2025, impactant donc les budgets annexes eau et assainissement.

Ainsi, trois nouvelles redevances sont instaurées :

- une redevance sur la consommation d'eau potable,
- une redevance pour la performance d'eau potable,
- une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Celles-ci remplacent les anciennes redevances pour pollution domestique (budget de l'eau), et pour modernisation des réseaux de collecte (budget de l'assainissement).

La redevance pour prélèvement de la ressource en eau continue, quant à elle, à être perçue par l'Eurométropole (budget de l'eau) puis reversée à l'Agence de l'Eau.

Concernant le budget annexe de l'eau et l'exercice 2025, la **section d'exploitation** s'équilibre à hauteur de 53,1 M€, en augmentation de 5,5 M€ par rapport au BP 2024.

Cette hausse s'explique principalement par les reversements des redevances à l'Agence de l'Eau en augmentation de 4,4 M€ (pour 17,3 M€ au total).

La redevance pollution domestique (10,8M en 2024) est supprimée, et remplacée par la redevance pour la consommation d'eau potable, dont le produit perçu est intégralement reversé (12,4 M€), et par la redevance performance d'eau potable partiellement reversée (2,1 M€). La redevance prélèvement de la ressource en eau subsiste et s'élève quant à elle à 2,9 M€ à +0,8 M€.

Par ailleurs, les autres augmentations proviennent :

- des charges externes (+0,4 M€) dont les dépenses d'entretien et de maintenance notamment d'informatique (+0,2 M€), et les remboursements de frais au SDEA (+0,1 M€),
- des dépenses d'énergie augmentent de 0,3 M€,
- du remboursement des charges de gestion au budget principal (+0,2 M€) à 3,5 M€,
- des autres charges de gestion courante en particulier les créances éteintes (+0,1 M€).

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2025

### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>12 669 302</b>	<b>13 717 732</b>	<b>17 539 260</b>	<b>27,86%</b>
> Achats et variation de stocks	2 685 300	3 682 000	4 029 500	9,44 %
Énergie	972 000	1 962 000	2 263 000	15,34 %
Matériel	1 213 300	1 220 000	1 266 500	3,81 %
Eau	500 000	500 000	500 000	0,00 %
> Autres charges et charges externes	4 612 600	4 645 150	5 013 000	7,92 %
Entretien	763 500	782 500	1 022 500	30,67 %
Services extérieurs	2 318 670	2 344 050	2 343 850	-0,01 %
Autres services extérieurs	1 530 430	1 518 600	1 646 650	8,43 %
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 121 402	2 140 582	5 046 760	135,77 %
Reversements à l'agence de l'eau	2 060 000	2 060 000	4 959 022	140,73 %
dont Redevance Prélèvement de la ressource en eau	2 060 000	2 060 000	2 866 822	39,17 %
dont Redevance Performance eau potable			2 092 200	
Autres taxes	61 402	80 582	87 738	8,88 %
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	3 250 000	3 250 000	3 450 000	6,15 %
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>8 300 000</b>	<b>8 300 000</b>	<b>8 300 000</b>	<b>0,00%</b>
> Remboursement au budget principal des dépenses de personnel	8 300 000	8 300 000	8 300 000	0,00 %
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>189 700</b>	<b>58,08%</b>
<b>4 Charges financières</b>	<b>7 900</b>	<b>7 300</b>	<b>6 500</b>	<b>-10,96%</b>
<b>5 Charges exceptionnelles</b>	<b>528 000</b>	<b>542 000</b>	<b>579 000</b>	<b>9,66%</b>
> Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000	10 000	10 000	0,00 %
> Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	4 000	11 000	175,00 %
> Subventions exceptionnelles de fonctionnement	267 500	267 500	297 500	11,21 %
> Autres charges exceptionnelles	250 500	260 500	260 500	0,00 %
<b>6 Atténuation de produits</b>	<b>10 820 000</b>	<b>10 820 000</b>	<b>12 363 000</b>	<b>14,26%</b>
> Reversement - Redevance Pollution domestique	10 820 000	10 820 000		
> Reversement - Redevance Consommation eau potable			12 363 000	
<b>7 Dépenses imprévues</b>	<b>354 798</b>	<b>292 968</b>	<b>322 540</b>	<b>10,09%</b>
<b>8 Financement de la section d'investissement</b>	<b>13 700 000</b>	<b>13 800 000</b>	<b>13 800 000</b>	<b>0,00%</b>
> Amortissements	8 400 000	8 600 000	8 900 000	3,49 %
> Virement à la section d'investissement	5 300 000	5 200 000	4 900 000	-5,77 %
<b>9 Remboursement en capital des emprunts</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>46 500 000</b>	<b>47 600 000</b>	<b>53 100 000</b>	<b>11,55%</b>

Pour ce qui est des recettes d'exploitation, l'augmentation de 5,5 M€ s'explique essentiellement par le produit des redevances de vente d'eau dont le total s'élève à 48,8 M€, en hausse de 5,4 M€. Les redevances perçues et reversées à l'agence de l'eau s'élèvent à 15,8 M€ pour 2025, tandis que la redevance pour pollution domestique, arrêtée en 2025, s'élevait à 10,8M€. La vente d'eau aux abonnés dont le produit est au bénéfice de l'Eurométropole est en hausse de 0,2 M€ à 32,8 M€.

Par ailleurs, le montant des travaux en régie augmente de 0,1 M€.

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU- Exercice 2025

### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
<b>1 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>44 902 000</b>	<b>46 470 300</b>	<b>51 867 666</b>	<b>11,61 %</b>
> Ventes d'eau	41 920 000	43 445 000	48 842 366	12,94%
Ventes d'eau aux abonnés	31 100 000	32 625 000	32 800 000	0,54%
Redevance pour pollution domestique	10 820 000	10 820 000		
Redevance pour prélèvement de la ressource en eau			1 334 861	-95,91%
Redevance performance eau potable			2 144 505	-80,18%
Redevance consommation d'eau potable			12 363 000	
Autres ventes d'eau		200 000	200 000	0,00%
> Ventes de produits résiduels	20 000	10 000	10 000	0,00%
> Travaux	850 000	900 000	900 000	0,00%
Travaux (branchements d'immeubles au réseau)	850 000	900 000	900 000	0,00%
> Prestations de services	2 112 000	2 115 300	2 115 300	0,00%
<b>2 Production immobilisée</b>	<b>500 000</b>	<b>372 000</b>	<b>500 000</b>	<b>34,41%</b>
> Travaux en régie	500 000	372 000	500 000	34,41%
<b>3 Autres produits de gestion courante</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>4 Subventions d'exploitation</b>	<b>350 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>5 Produits exceptionnels</b>	<b>747 800</b>	<b>707 500</b>	<b>732 334</b>	<b>3,51%</b>
> Quote-part des subi. d'inv. transférées au compte de résultat	700 000	700 000	700 000	0,00 %
> Autres produits exceptionnels	47 800	7 500	32 334	331,12%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>46 500 000</b>	<b>47 600 000</b>	<b>53 100 000</b>	<b>11,55%</b>

## **B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les **dépenses d'investissement** proposées s'élèvent à 29,8 M€ au BP 2025.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 24 M€ et concernent notamment:

- les travaux sur le réseau d'eau potable (10,3 M€),
- les travaux sur les ouvrages et les bâtiments d'exploitation (4,2 M€),
- les travaux de déplacement de réseaux, liés aux extensions du tramway (3,4 M€)
- le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour 3,2 M€,
- l'acquisition de véhicules et d'engins pour 1,6 M€,
- l'acquisition de logiciel ou de mobilier (0,5 M€)

Les recettes comprennent 0,3 M€ de subventions versées par l'Agence de l'eau, et 13,8 M€ d'autofinancement.

L'équilibre est assuré par la prévision d'emprunt de 11,7 M€, qui pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2024.

# 7. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

## A. SECTION D'EXPLOITATION

### BUDGET PRIMITIF – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2025

#### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>28 312 315</b>	<b>30 104 173</b>	<b>36 193 216</b>	<b>20,23 %</b>
> Achats et variation de stocks	790 900	1 211 000	1 245 000	2,81 %
Énergie	482 900	911 000	931 000	2,20 %
Matériel	308 000	300 000	314 000	4,67 %
> Autres charges et charges externes	24 803 615	26 172 370	27 140 570	3,70 %
Entretien	1 026 600	1 034 000	1 096 500	6,04 %
Services extérieurs	21 520 350	23 170 850	23 805 850	2,74 %
Autres services extérieurs	2 256 665	1 967 520	2 238 220	13,76 %
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	17 800	20 803	4 757 646	22 770%
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif			4 730 640	
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	0	2 700 000	3 050 000	12,96%
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>0,00 %</b>
> Remboursement au budget principal des dépenses de personnel	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0,00 %
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>190 000</b>	<b>120 000</b>	<b>173 500</b>	<b>44,58%</b>
> Autres charges de gestion courante	190 000	120 000	173 500	44,58%
<b>4 Charges financières</b>	<b>12 000</b>	<b>10 000</b>	<b>6 000</b>	
<b>5 Charges exceptionnelles</b>	<b>677 500</b>	<b>599 500</b>	<b>526 500</b>	<b>-12,18%</b>
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	0	50 000	50 000	0,00%
> Subventions exceptionnelles (aides déconnexion eaux pluviales)	427 500	346 500	206 500	-40,40%
> Autres charges exceptionnelles	250 000	203 000	270 000	33,00%
<b>6 Atténuation de produits</b>	<b>6 880 000</b>	<b>6 900 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
> Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	6 880 000	6 900 000	0	-100,00%
<b>7 Dépenses imprévues</b>	<b>228 185</b>	<b>166 327</b>	<b>200 784</b>	<b>20,72%</b>
<b>8 Financement de la section d'investissement</b>	<b>11 200 000</b>	<b>11 300 000</b>	<b>9 800 000</b>	<b>-13,27%</b>
> Amortissements	9 900 000	10 100 000	8 900 000	-11,88%
> Virement à la section d'investissement	1 300 000	1 200 000	900 000	-25,00%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>54 500 000</b>	<b>56 200 000</b>	<b>53 900 000</b>	<b>-4,09%</b>

Les **dépenses d'exploitation** sont en baisse de 2,3 M€, passant de 56,2 M€ en 2024 à 53,9 M€ en 2025.

Cette évolution s'explique par l'arrêt de la redevance pour modernisation des réseaux, qui s'élevait à 6,9 M€ en 2024, remplacée par la nouvelle redevance pour la performance des réseaux d'assainissement d'un moindre montant à 4,7M€.

Pour ce qui est des autres dépenses :

- les remboursements de frais au SDEA en hausse de +0,3 M€, ainsi que les remboursements au budget principal +0,4M€,
- les frais de sous-traitance versés au délégataire de la station d'épuration augmentent de 0,5 M€, couvert par le produit de la redevance d'épuration,
- les frais d'étude sont à la hausse (+0,1 M€),
- l'autofinancement diminue de 1,5 M€ notamment en raison l'arrêt de l'amortissement de la station d'épuration transféré au délégataire.

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2024

SECTION D'EXPLOITATION					
NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
<b>1</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>52 065 000</b>	<b>54 029 000</b>		<b>-2,85 %</b>
>	Travaux	1 950 000	1 970 000		1,52 %
	Branchements d'immeubles au réseau	1 500 000	1 500 000		0,00 %
	Travaux exécutés pour le compte de tiers	450 000	470 000		6,38 %
>	Vente de produits résiduels		5 000		140,00 %
>	Prestations de services	50 075 000	52 020 000	50 438 906	-3,04 %
>	<b>Redevances d'assainissement collectif</b>	<b>45 365 000</b>	<b>48 310 000</b>	<b>46 338 906</b>	<b>-4,08 %</b>
	Redevance d'assainissement collectif	19 710 000	20 750 000	20 380 000	-1,78 %
	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	6 880 000	6 900 000	0	-100,00 %
	Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif			4 848 906	
	Redevance d'épuration	18 775 000	20 660 000	21 110 000	2,18 %
>	Redevance d'assainissement non collectif - contrôle des installations	10 000	10 000	10 000	0,00 %
>	Contribution de l'Eurométropole à l'évacuation des eaux pluviales	3 600 000	3 600 000	4 000 000	11,11 %
	Autres prestations de services	1 100 000	100 000	100 000	0,00 %
	Prime et surprime d'épuration	1 000 000	0	0	
	Instruction des dossiers	100 000	100 000	100 000	0,00 %
>	Produits des activités annexes	34 000	34 000	39 000	14,71 %
<b>2</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>50 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>3</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>50 000</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00 %</b>
<b>4</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>270 000</b>	<b>270 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>5</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 335 000</b>	<b>1 726 000</b>	<b>1 030 094</b>	<b>-40,32 %</b>
>	Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat	1 600 000	1 700 000	1 000 000	-41,18 %
>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 500	21 500	12 000	-44,19 %
>	Produit de cession	680 000	0	0	
>	Autres produits exceptionnels	33 500	4 500	18 094	302,09 %
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>54 500 000</b>	<b>56 200 000</b>	<b>53 900 000</b>	<b>-4,09 %</b>

Pour ce qui est des recettes, la baisse s'explique par :

- l'arrêt de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (6,9M€ en 2024), remplacée par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement d'un montant moindre (4,8 M€ au BP 2025);
- la diminution des retraitements de subvention (-0,7M€), lié à l'arrêt de l'amortissement de la station d'épuration ;
- la redevance d'épuration en hausse de 0,5 M€.

## **B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les **dépenses d'investissement** s'établissent au BP 2025 à 65,8 M€, dont 58,3 M€ de crédits d'équipement parmi lesquels :

- 27,9 M€ pour le schéma directeur d'assainissement,
- les travaux dans les stations d'épuration pour 15,4 M€, notamment pour la station de la Wantzenau ;
- 10,3 M€ pour les travaux sur le réseau d'assainissement ;
- les travaux de déviation de réseaux liés aux extensions tramway (3,5 M€) ;
- 0,4 M€ pour les projets informatiques

Les **recettes d'investissement** se composent principalement de :

- 5,7 M€ de subventions versées par l'Agence de l'Eau notamment pour le schéma directeur de l'assainissement,
- 3,8 M€ de FCTVA,
- un autofinancement de 9,8 M€.

La prévision d'emprunt de 39,9 M€ permet d'équilibrer la section d'investissement. Celle-ci pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2024.

## 8. BUDGET DES ZONES D'AMÉNAGEMENT IMMOBILIER

Le budget des zones d'aménagement immobilier est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié intermittent.

Les aménagements réalisés par la collectivité, ainsi que les ventes de terrains aménagés sont comptabilisés en section de fonctionnement.

L'intégration aux comptes de stocks de la section d'investissement nécessite des écritures techniques, qui constituent l'essentiel du volume des crédits inscrits.

Au BP 2025, la section de fonctionnement s'équilibre à 25,7 M€.

Les inscriptions prévoient pour 11,3 M€ d'aménagements de zones, ainsi que 3,2 M€ de cessions répartis comme suit :

Zones d'aménagement	Aménagements prévus BP 2025		Ventes de terrains prévues BP 2025
Parc d'activités du Sury à Vendenheim		<b>41 522</b>	
	Travaux	41 522	
Eschau		<b>81 599</b>	
	Travaux	81 599	
Holtzheim - Extension Est		<b>116 700</b>	
	Études	35 000	
	Travaux	81 700	
ZA Plaine des Bouchers		<b>172 000</b>	
	Terrains	12 000	
	Travaux	160 000	
Parc des Tanneries		<b>221 429</b>	
	Travaux	221 429	
Quadrant 2 à Entzheim		<b>458 828</b>	<b>371 000</b>
	Études	458 828	
ZA Fegersheim		<b>2 720 225</b>	
	Acquisitions	2 600 000	
	Travaux	120 225	
ZA Eckbolsheim		<b>2 897 876</b>	<b>2 800 000</b>
	Acquisitions	151 474	
	Travaux	2 746 402	
La Redoute à Niederhausbergen-Mundolsheim		<b>4 578 576</b>	
	Acquisitions	1 828 576	
	Travaux	2 750 000	
<b>Total BP 2025</b>		<b>11 288 756</b>	<b>3 171 000</b>

En section d'investissement, l'équilibre se fait à 8,1 M€ correspondant à des écritures de gestion de stocks. Une prévision d'emprunt de 8,1 M€ assure l'équilibre général du budget.



# 9. LE BUDGET EN UN CLIN D'ŒIL

Population INSEE	<b>520 036 habitants</b>
Effectifs	7341 postes permanents pour l'Eurométropole employeur unique, avec 41,36% de part affectée à l'Eurométropole, soit 3036 postes permanents. L'effectif est de 6663 agent·es pour l'Eurométropole employeur unique, avec 41,36% de part affectée à la Ville, soit 2756 agent·es pour l'Eurométropole

## FONCTIONNEMENT 864 M€

Dépenses	<b>382,1 M€</b> de dépenses de personnel (44%)
	<b>129,8 M€</b> de charge de gestion générale (15 %)
	<b>88,5 M€</b> d'intercommunalité (AC + DSC) (10%)
	<b>49,9 M€</b> de contribution au budget annexe des mobilités actives (6 %)
	<b>36,9 M€</b> de subventions (4 %)
	<b>33,4 M€</b> de versement au SIS 67 (4%)
	<b>31,2 M€</b> charges financières (4 %)
	<b>22,9 M€</b> divers (3 %)
Recettes	<b>89,4 M€</b> de financement de l'investissement (10 %)
	<b>282,9 M€</b> de fiscalité locale (33 %)
	<b>269,2 M€</b> de remboursements (personnel et frais d'administration) (31 %)
	<b>132,2 M€</b> de dotations et participations (15 %)
	<b>72,5 M€</b> de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (8 %)
	<b>65,3 M€</b> de produit des domaines et ventes et autres produits (8 %)
	<b>41,9 M€</b> de fiscalité reversée et autres ressources fiscales et taxes (5 %)

## INVESTISSEMENT 490 M€

Dépenses	<b>63,3 M€</b> de remboursement de capital (13 %)
	<b>317,2 M€</b> d'investissement opérationnel (65 %)
	<b>109,5 M€</b> d'autres dépenses (22 %)
Recettes	<b>89,4 M€</b> de financement de la section de fonctionnement (18%)
	<b>91,5 M€</b> autres recettes (19%)
	<b>67,9 M€</b> de subventions (14%)
	<b>23 M€</b> de FCTVA et taxe d'aménagement (5%)
	<b>6,8 M€</b> de cessions (1%)
	<b>211,4 M€</b> de prévision d'emprunt (43%)

## TOTAL (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT OPÉRATIONNEL) 1 181,2 M€

Dépenses par thématique	<b>269,2 M€</b> pour les dépenses remboursées (23%)
	<b>183,6 M€</b> pour les mobilités (16%)
	<b>193,1 M€</b> pour les opérations non ventilables (16%)
	<b>183,4 M€</b> pour les services généraux et la sécurité (15%)
	<b>106,3 M€</b> pour la culture, les solidarités, la santé la jeunesse et le sport (9%)
	<b>114,4 M€</b> pour la propreté, les déchets et l'environnement (10%)
	<b>97,3 M€</b> pour l'aménagement des territoires et l'habitat (8%)
	<b>33,9 M€</b> pour l'économie et l'enseignement supérieur (3%)

## BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS ACTIVES

Dépenses	<b>175,7 M€</b> de contribution prévisionnelle à la CTS
Recettes	<b>136 M€</b> de versement mobilité
	<b>49,9 M€</b> de contribution du budget principal

## LA DETTE PAR HABITANT EST DE 1 485 €/H AU 1ER JANVIER 2025

